

PATRICE VERMEREN

**LA PHILOSOPHIE
SAISIE PAR L'UNESCO**

Patrice Vermeren, co-fondateur du Collège international de philosophie, chercheur au CNRS et expert auprès de la division de la philosophie de l'UNESCO, est aujourd'hui Professeur de philosophie à l'Université Paris 8 et Professeur honoraire à l'Université du Chili.

Les idées et les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

**Publié en 2003 par :
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)
7, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP**

**Secteur des sciences sociales et humaines
Division de la Prospective, de la philosophie
et des sciences humaines**

**LA PHILOSOPHIE
SAISIE PAR L'UNESCO**

Remerciements

A

Moufida Goucha, Mika Shino,
Jens Boel, Mahmoud Ghander
et René Zapata

ainsi qu'à

Feriel Aït-Ouyahia, Véronique Aldebert,
Iordanis Arzoglou, Kristina Balalovska,
Jean-Godefroy Bidima, Aïssata Boundy,
Arnaud Drouet, Marie-José Lallart.

SOMMAIRE

Préface par Pierre Sané

- I De l'UNESCO comme utopie philosophique
- II Sartre invité de la Conférence générale
- III Le dernier réduit de l'accord des esprits
- IV La question des droits de l'homme
- V *Diogène*, sa boussole mentale et la diagonale des sciences humaines
- VI La langue de l'unescuien
- VII L'UNESCO selon Aristote, Kant et Derrida
- VIII Nature humaine et Culture de la Paix
- IX Enseignement philosophique et démocratie dans le monde
- X De Santiago du Chili à Séoul/ de Tunis à Montréal/d'Ankara à Caracas ou Paris : les Chaires UNESCO de philosophie
- XI Des Rencontres philosophiques à une Journée internationale de la philosophie : la philosophie partagée

PRÉFACE

IL N'Y A PAS D'UNESCO SANS PHILOSOPHIE

L'UNESCO a toujours entretenu des liens étroits avec la philosophie, non pas une philosophie spéculative ou normative, mais un questionnement critique qui permet de donner un sens à la vie et à l'action dans le contexte international.

L'UNESCO est née d'une interrogation sur les conditions de possibilité de faire régner dans le monde, d'une manière durable, la paix et la sécurité : elle est donc une réponse institutionnelle à une question philosophique, celle que posaient déjà l'Abbé de Saint-Pierre et Emmanuel Kant. Et aussi bien, peut-on dire, elle est elle-même une institution philosophique, puisqu'elle se propose de *contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration*

entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples : soit une finalité qui engage la reconnaissance et la mise en œuvre d'une certaine philosophie du droit, des droits de l'homme et de l'histoire universelle, par des moyens qui sont eux-mêmes philosophiques. Mais il est préférable de dire que l'UNESCO n'a pas, au sens propre, de philosophie, puisqu'elle se veut le lieu privilégié de l'échange et du dialogue de la pluralité des expériences de la pensée et des cultures du monde. On dira donc plutôt que l'UNESCO est une philosophie. Et de cette philosophie qu'est l'UNESCO, on peut en faire l'histoire. Car c'est toujours en s'appuyant sur la mémoire de sa tradition que l'UNESCO a réinventé, dans la fidélité à son Acte constitutif,

son présent. L'une des lectures possibles de cette tradition est justement celle que propose ici Patrice Vermeren, qui décrit la philosophie saisie par l'UNESCO. Elle a le mérite de nous conforter dans l'engagement qui est le nôtre de revitaliser cette tradition et de contribuer, par tous les moyens possibles, à populariser une culture philosophique internationale.

Je souhaite que notre Secteur des sciences sociales et humaines soit un véritable laboratoire d'idées et d'anticipation, ainsi qu'un lieu international de la recherche, de la réflexion, de l'échange, de l'élaboration de principes, de normes et de politiques dans les domaines de la prospective, des sciences sociales et humaines, de la philosophie, des droits humains, de l'éthique des sciences et des technologies. Employons-nous à atteler la puissance des idées afin d'influer sur les transformations sociales. Sur ce chemin, le « détour philosophique »

– j’emprunte ici la belle formulation de Jeanne Hersch dans une étude célèbre qu’elle fit à la demande de l’UNESCO sur *Les droits de l’homme d’un point de vue philosophique* – s’impose à nous au jour le jour, et aujourd’hui plus que jamais.

Pierre Sané
*Sous-Directeur général pour les
Sciences sociales et humaines*

LA PHILOSOPHIE SAISIE PAR L'UNESCO

Pourquoi La philosophie est-elle saisie par l'UNESCO ? La réponse à cette question simple s'avère être complexe.

Elle peut se trouver d'abord dans l'Acte constitutif, qui énonce que le maintien de la paix dépend de la compréhension mutuelle des cultures et du libre échange des idées et des connaissances. Vingt ans plus tard, René Maheu, ex-Professeur de philosophie devenu Directeur général de l'UNESCO, rappelle ainsi que *la construction de la paix est un métier de philosophe et que la technicité de l'UNESCO est action éminemment philosophique, car elle est essentiellement prise de conscience de l'universel humain, en compréhension et en extension*¹.

Et si la fonction de l'UNESCO peut être dite proprement philosophique, sa nature et sa structure comme institution le seraient d'autant plus, dès lors que l'on remarque, avec Jacques

1. René Maheu :
*Lettre à
M.A. Wagner de
Reyna, Délégué
permanent du
Pérou auprès de
l'UNESCO, en
date du 29 jan-
vier 1968.*

2. Jacques Derrida : *Le droit à la philosophie du point de vue cosmopolitique*, Conférence à l'UNESCO du 23 mai 1991, Editions UNESCO- Verdier 1997.

3. *Mémoire sur le programme de l'UNESCO en matière de philosophie*, document de la sous-section de philosophie du Comité des Lettres en date du 21 juin 1946, archives de l'UNESCO.

Derrida, non seulement que *les concepts* qui légitiment son action ont une *histoire philosophique assignable* qui se trouve inscrite dans la *Charte de l'UNESCO* ; mais que, du même coup, et par-là même, une telle institution implique le partage d'une culture et d'un langage philosophique, engageant dès lors à rendre possible, et d'abord par l'éducation, l'accès à ce langage et à cette culture².

Que l'UNESCO soit une institution philosophique ne règle pas pour autant la question de l'inscription institutionnelle de la philosophie en son sein. On peut même dire qu'étant de droit partout, elle eut quelques difficultés, qu'elle a peut être encore, à se trouver précisément de fait quelque part. Et si dès l'origine il y a bien un programme de l'UNESCO en matière de philosophie³, le souci de préserver l'Organisation d'échanges dissensuels qui contribueraient à diviser les esprits plus qu'à les avancer

a conduit à confier à une ONG, le Conseil supérieur international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), des travaux qui pourraient aviver les controverses idéologiques et politiques, ainsi que les aspects les plus académiques de son programme philosophique: congrès, bibliographies, bilans de la philosophie, Institut international de la philosophie.

La philosophie dans l'organigramme de l'UNESCO est regroupée d'abord avec les sciences sociales, puis elle passe dans le département des activités culturelles dirigé à l'époque par Jean Thomas avec la collaboration de Jacques Havet, et associée avec les sciences humaines. Il faut attendre René Maheu pour que se crée en 1964 une Division de la philosophie rattachée à la Sous-direction générale des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture. Séparée des sciences humaines en 1995 pour être placée sous la tutelle de la

Direction générale, elle revient finalement aux sciences sociales et humaines en 2000.

Mais, la question importante n'est peut-être pas celle du lieu d'inscription institutionnelle de la philosophie dans l'Organisation. Car la communauté philosophique n'a jamais cessé d'être convoquée par l'UNESCO, en la personne et en l'œuvre de ses plus éminents représentants, pour penser les grands problèmes mondiaux contemporains, pour favoriser la diffusion et la compréhension des grandes œuvres philosophiques – et non seulement par les livres, mais aussi par l'audiovisuel et l'informatique, et pour soutenir l'éducation philosophique comme vecteur de l'apprentissage du jugement critique et libre qui conduit à la rencontre de l'universel et à la responsabilité du citoyen dans la construction d'une mondialisation à visage humain. Retrouver cette tradition philoso-

**phique de l'UNESCO aujourd'hui,
restituer la mémoire de quelques-uns
des évènements philosophiques qui
s'y sont produits, c'est inventer des
réponses inédites à la question :
pourquoi la philosophie est-elle saisie
par l'UNESCO ?**

I

DE L'UNESCO COMME UTOPIE PHILOSOPHIQUE

L'UNESCO a toujours entretenu un rapport de proximité avec la philosophie. Les idéaux régulateurs qui commandent son Acte constitutif puisent aux sources de traditions philosophiques. Et dès sa fondation, l'Organisation a fait appel à la philosophie pour les mettre en œuvre.

Les principes philosophiques et la promesse de l'Acte constitutif

En 1942, alors que l'issue de la seconde guerre mondiale est rien moins que certaine, les ministres de l'Éducation alliés se réunissent pour créer une institution susceptible de contribuer, par des moyens d'ordre intellectuel et moral, à l'édification d'un monde d'où la haine, le fanatisme et l'obscurantisme seraient bannis. Lors de la première Conférence de la nouvelle Organisation (Londres,

1945), Léon Blum, vice-président, constate que cette guerre a été essentiellement « idéologique » : elle a montré comment l'éducation, la culture et la science elles-mêmes peuvent être retournées contre l'intérêt commun de l'humanité. Il ne suffit donc pas de les perfectionner, il faut les « orienter franchement vers cette idéologie de démocratie et de progrès qui est la condition psychologique, l'élément psychologique de la solidarité nationale et de la paix ».

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, adopté le 16 novembre 1945, en retient que « la guerre a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine » ; mais il assigne à l'ignorance, au préjugé et à leur exploitation – et non plus à la perversion de l'éducation, de la culture et de la science – la responsabilité de la guerre. Soit une position qui ne tranche pas le dilemme : suffit-il d'instruire

pour « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité », et « assurer le respect universel de la justice de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous » ? Ou faut-il orienter les activités de l'esprit vers un modèle moral et politique, au risque de restreindre sa liberté ? Habilement, les fondateurs de l'UNESCO laissent la possibilité ouverte pour les actions futures de l'UNESCO de se légitimer en s'appuyant sur l'une ou l'autre interprétation. L'impensé de l'institution demeure la confiance dans le pouvoir de l'esprit humain lorsqu'il est instruit et éclairé, héritage de la philosophie des Lumières. Comment dès lors comprendre la formulation de la première phrase du préambule que l'on doit au poète Archibald Mac Leish, délégué des États-Unis à la Conférence de Londres ? Que « les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes » n'exclut pas qu'elles aient aussi des

causes sociales, économiques et politiques. Mais ce philosophème permet de délimiter un champ d'action et un programme pratique : « c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Cette phrase s'inspire sans doute de l'article de Aldous Huxley sur « Les causes psychologiques de la guerre (lettre sur la guerre et la psychologie de l'individu) » publié dans la revue *Correspondance* éditée par l'Institut international de coopération intellectuelle en 1934 : « Il faut que ceux qui veulent la paix attaquent le mal de la guerre dans ses racines, c'est à dire dans l'individu ». Mais elle va au-delà, en suggérant que le moyen de parvenir à la paix est le développement de contacts et d'échanges – non seulement entre les gouvernements ou entre les hommes de science, mais entre les peuples du monde eux-mêmes – de nature à favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle entre les hommes. Selon

4. Voir Jacques Havel : « L'UNESCO au service de la paix », dans *La guerre et les philosophes de la fin des années 20 aux années 50*, textes réunis et présentés par Philippe Soulez, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1992, pages 159-170. On sait que, par ailleurs, le « S » de science aurait pu ne pas figurer comme tel dans le sigle de la nouvelle Organisation, car certains considéraient que la science était partie prenante de la culture. C'est Joseph Needham et Julian Huxley qui ont rétabli ses droits, avec le soutien de Ellen Wilkinson, ministre de l'Éducation du Royaume Uni.

l'ordre des raisons de l'Acte constitutif, le libre échange des idées et des connaissances autorise la connaissance mutuelle entre les peuples, cette connaissance favorise leur mutuelle compréhension, qui à son tour ouvre la voie à la *solidarité intellectuelle et morale de l'humanité*, seul fondement d'une paix authentique et durable. L'esprit utopique de l'UNESCO est peut-être tout entier là : dans ce volontarisme d'une « compréhension internationale » qui inscrit comme promesse le pouvoir de la force organisée du monde des idées. Une promesse qui comme tout promesse fait signe vers un avenir différent du présent, et repose sur le constat de la communauté de destin des hommes, liés par le sentiment d'appartenance à une même humanité et des dimensions planétaires des problèmes qu'elle avait à résoudre⁴.

Le programme de l'UNESCO en matière de philosophie

Le 26 juin 1946, la Sous-section de philosophie du Comité des lettres et de la philosophie reçoit pour discussion un *Mémoire sur le programme de l'Unesco en matière de philosophie*. La situation de la philosophie appelle une intervention efficace de l'UNESCO : la guerre a rompu les contacts entre les philosophes des nations du monde, les étudiants et leurs universités ont vécu en vase clos, les publications n'ont pu circuler. Surtout les concepts philosophiques ont été pervertis et utilisés à des fins de propagande par les États totalitaires, et même dans les nations démocratiques, les principes qui assurent la dignité de la personne humaine sont passés au second plan, s'effaçant devant l'exigence de l'efficacité.

En conséquence, l'UNESCO ne se proposera pas seulement de reprendre et d'intensifier l'œuvre

accomplie jadis avec des moyens limités par l'Institut international de coopération intellectuelle, c'est-à-dire favoriser les contacts entre philosophes de différentes nations du globe ; elle s'efforcera de mener à bien une tâche de diffusion, d'application et même de vulgarisation d'une culture philosophique internationale. Car elle a pour but essentiel de former à l'idéal de la solidarité humaine l'esprit de tous les hommes ; en matière de philosophie, elle s'attachera à faire pénétrer dans l'esprit du grand public un certain nombre de notions philosophiques et morale considérées comme un bagage minimum et qui soit de nature à considérer le respect de la nature humaine, l'amour de la paix, la haine du nationalisme étroit et le règne de la force brute, la solidarité et l'attachement à l'idéal de la culture.

L'UNESCO se donne donc la tâche de rendre accessibles à tous les valeurs de sa philosophie morale et politique.

Mais aussi, conjointement, de favoriser l'avancement des études philosophiques proprement dites. « En matière de philosophie, l'UNESCO devra donc se proposer deux buts : 1) mettre des instruments internationaux adéquats au service de l'avancement des études philosophiques ; 2) mettre la philosophie au service de l'éducation internationale des peuples⁵ ».

La philosophie, pour les fondateurs de l'UNESCO, n'est pas restreinte au domaine spéculatif de la métaphysique pure, de la morale théorique et normative, de la psychologie individuelle. Son champ s'étend aux frontières non seulement de la connaissance humaine, mais encore de l'action humaine toute entière: « C'est dire à plus forte raison que son champ est aussi étendu que celui de l'UNESCO ». Il faut donc faire en sorte de favoriser la mise en commun des recherches philosophiques dans le monde, mais aussi d'attirer l'atten-

5. *Mémoire sur le programme de l'UNESCO en matière de philosophie* daté du 26 juin 1946, archives de l'UNESCO.

tion des philosophes sur les problèmes humains dont la solution théorique est présupposée par l'avènement d'un monde unifié.

Pratiquement, il s'agit donc :

1) de favoriser sur le plan international les études philosophiques, en soutenant, stimulant et coordonnant les activités des sociétés philosophiques, des Universités, des éditeurs: en suscitant ou favorisant des rencontres entre philosophes du monde, en optimisant les contacts entre philosophes ; en entreprenant ou favorisant des publications internationales (bibliographies, fichiers, manuscrits, traductions, revues, index translationum, lexique des équivalences) ; en favorisant les échanges internationaux de professeurs et d'étudiants ; en internationalisant partiellement des universités et en les spécialisant dans l'étude d'une discipline philosophique particulière.

2) De faire jouer un rôle à la philosophie dans la formation de l'esprit public, en définissant les droits de l'homme et particulièrement de l'individu dans le monde moderne, en étudiant l'état présent de la civilisation et les incertitudes de la conscience moderne, ainsi que les remèdes à y apporter, en diffusant les publications sur ces sujets et en participant à la formation des instituteurs primaires.

La Conférence générale de 1946 reprendra la plupart des points de ce programme, puis elle va écouter à la Sorbonne des conférences de Sartre et de Ayer, sollicités de dire leur mot sur l'UNESCO.



Jean-Paul Sartre
au Colloque Kierkegaard, 1964

II

SARTRE INVITÉ DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Comment penser l'après guerre au présent ? Pour répondre à cette question, la Conférence générale de l'UNESCO prend le parti de convoquer les philosophes, les écrivains et les scientifiques les plus engagés. Vingt sept conférences sont organisées dans le cadre du *Mois de l'UNESCO* salle Louis Liard à La Sorbonne, au Palais de la Découverte sous la responsabilité du poète anglais Stephen Spender, expert à la section des Arts de création, et de Michel Montagnier, conseiller principal de l'UNESCO. Après les conférences de Emmanuel Mounier, Pierre Bertaux, A.J. Ayer et J.P. Sartre, qui exposent leur attitude respective vis à vis de certains des problèmes auxquels doivent faire face actuellement les intellectuels, le propos se portera plus directement sur les trois

domaines relevant de l'UNESCO. D'abord la culture, en faisant ressortir plus particulièrement l'interpénétration des cultures qui intéresse particulièrement l'UNESCO (A. Malraux, L. Aragon, S. Radakrishnan, L. Massignon, Jean Cassou, H. Read, M. Skipis), sur la science (F. Joliot-Curie, P. Petterssen, J. Needham, O. de Almeida, M. Caperson, Abbé Breuil, A.H. Compton), et sur l'éducation (H. Wilson, M. Bowra, W.G. Carr, Yuen Ren Chao – Anna Freud, qui avait été prévue, et avait dirigé une clinique pour l'éducation des enfants ayant souffert de la guerre, sera finalement empêchée –). Julian Huxley résume le but général de l'UNESCO dans une communication sur « Les conditions du progrès ». Une exposition a eu lieu sur l'art et l'architecture moderne au Musée d'art moderne, des pièces de Théâtre se jouent au Théâtre des Champs Elysées, des concerts au Conservatoire et des pro-

jections de film se font au Musée Pédagogique ou ailleurs. ⁶

De la responsabilité des écrivains, et de l'UNESCO comme course de relais

Le vendredi 1^{er} novembre, Jean-Paul Sartre prend ainsi la parole à la Sorbonne. Il est devenu pour toute sa génération le philosophe qui lui permettait de penser son après-guerre, et vient de publier successivement *L'existentialisme est un humanisme* (mars 1946), *Matérialisme et révolution* (juin 1946), *New-York, ville coloniale* et *Présentation des États-Unis* (juillet, août-septembre), ainsi que *Réflexions sur la question juive* (novembre) ; il ferraille sur tous les fronts pour la liberté des opprimés – colonisés, prolétaires, juifs –, singulièrement dans sa revue *Les Temps Modernes*. De cet événement, on a le récit anecdotique de Simone de Beauvoir dans *La force des choses* : Sartre avait passé la soirée précédente

6. *Le Mois de l'UNESCO*, par M. Montagnier, Archives de l'UNESCO. Quelques conférences ont été republiées par la Division de la Philosophie de l'UNESCO sous le titre *Horizons philosophiques, à l'origine de l'UNESCO*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'UNESCO.

avec Arthur Koestler – le célèbre auteur de *Le zéro et l'infini* –, Albert Camus et leurs femmes, à discuter sur l'écriture et la vérité, la politique et Staline, en mangeant des zakouski arrosés de vodka et de champagne au son de la musique tzigane du Shéhérazade, et terminé la nuit dans un bistrot des Halles ; la préparation de sa conférence avait été achevée à l'orthèdrine. Mais on a surtout un texte considérable sur la responsabilité de l'écrivain, qui commence ainsi : « Mesdames, Messieurs, Dostoïevsky a dit : Tout homme est responsable de tout devant tous. Cette formule devient de jour en jour plus vraie. A mesure que la collectivité nationale s'intègre davantage dans la collectivité humaine, à mesure que chaque individu s'intègre davantage dans la collectivité nationale, on peut dire que chacun d'entre nous devient de plus en plus responsable, de plus en plus largement responsable. Nous avons tenu tout allemand qui n'avait

pas protesté contre le régime nazi pour responsable de ce régime, et s'il existe chez nous, ou dans quelque pays que ce soit, une forme quelconque d'oppression raciale ou économique, nous tenons pour responsables chacun de ceux qui ne la dénoncent pas. Et si quelque injustice, aujourd'hui qu'il y a tant de moyens de communication et d'information entre les nations, est commise en quelque lieu de la terre que ce soit, nous commençons aussi à porter la responsabilité de cette injustice. Aussi ce mot cher aux Américains : « one world » – un seul monde – cela signifie beaucoup de choses, mais entre autres que chacun est responsable de tout ce qui se passe dans le monde⁷ ». Chaque homme est responsable en tant qu'homme de tout ce qui se passe sur terre, mais pas en tant qu'il exerce telle ou telle profession, cordonnier ou médecin. Mais l'écrivain écrit parce qu'il assume la fonction de perpétuer, dans un

7. Jean-Paul Sartre: *La responsabilité de l'écrivain*, réédition Paris, Verdier, 1998, page 7.

monde où la menace pèse toujours sur la liberté, l'affirmation de la liberté et l'appel de la liberté. De là que l'écrivain est responsable de la liberté humaine, et la liberté à laquelle il fait appel lorsqu'il écrit est une liberté concrète qui se veut elle-même en voulant quelque chose de concret ; aujourd'hui : réaliser une liberté nouvelle et donc la repenser. Et pour agir, au-delà des lecteurs de son pays, sur les écrivains étrangers qui lui serviront de relais vis-à-vis des masses des pays qui ont actuellement une importance particulière dans l'histoire, comme lui leur servira de relais pour obtenir ses protestations, ses définitions, un écrivain européen appartenant à un pays pour l'heure hors jeu dans le concert mondial a besoin d'un organe comme l'UNESCO.



**Conférence générale de l'UNESCO
Réunion préparatoire, 1946**

III

LE DERNIER RÉDUIT DE L'ACCORD DES ESPRITS

8. Voir Jean-Jacques Renoliet : *L'UNESCO oubliée. La société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, et Denis Mylonas : *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres Alliés de l'Éducation (1942-1945)*, Bruxelles, Bruylant, 1976.

Qu'est-ce que la coopération culturelle internationale ? A cette question, la fondation de l'UNESCO apporte une réponse non exempte d'ambiguïtés. Certes, elle s'inscrit clairement en rupture avec la conception portée par la Société des Nations. Choissant contre l'héritage de la « société des esprits » de Paul Valéry – soit le concept d'une libre association d'intellectuels qui avait inspiré l'idéal régulateur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle⁸ –, l'UNESCO se constitue comme une association d'États engagés au sortir de la seconde guerre mondiale dans une politique de l'éducation, de la science et de la culture dont la finalité explicite est la paix et la sécurité. Mais son acte constitutif procède, comme on sait, d'un dilemme habilement non tranché, entre l'invocation

de l'instruction comme moyen suffisant pour arriver à ses fins et la nécessité de l'élaboration d'un paradigme moral et positif pour orienter les activités de l'esprit. La question devient alors : faut-il une philosophie, – et laquelle – pour l'UNESCO ?

Un humanisme évolutionniste pour l'UNESCO ?

Le premier Directeur Général, Julian Huxley, biologiste de formation et de profession, est convaincu que l'UNESCO ne peut se passer d'une philosophie qui lui soit propre, « une hypothèse de travail qui tende à exprimer les buts et les fins de l'exigence humaine et qui puisse dicter ou du moins suggérer une prise de position devant les différents problèmes ». Mais pas n'importe laquelle. A l'évidence, elle ne saurait se référer à une vision du monde fondée sur une religion particulière, ou à une doctrine politico-économique déterminée, qui l'engagerait dans un sectarisme contraire à son

essence et dans la division de ses États Membres. De même, elle ne peut pas non plus adhérer à une philosophie restreinte (existentialisme, théorie de l'élan vital, rationalisme, spiritualisme, déterminisme économique ou théorie cyclique de l'histoire), ni à aucune forme de légitimation de l'autoritarisme, de la lutte des classes, du racisme, puisqu'elle élève à la qualité de principes l'égalité démocratique et la dignité humaine. Enfin, elle ne sera à aucun titre un dualisme, dès lors que son but est l'action concrète sur le monde.

La réponse de Julian Huxley à la question posée tient toute entière dans cette définition : *La philosophie générale de l'UNESCO doit être un humanisme scientifique universel, unifiant les différents aspects de la vie humaine et s'inspirant de l'Evolution*. Un humanisme : les objectifs de l'UNESCO sont la paix, la sécurité et le bien-être par la relation entre les peuples dans les domaines

de l'éducation, de la science et de la culture. Un humanisme mondial et fondé sur la science, non-matérialiste mais moniste. Et un humanisme ni statique, ni idéal, donc évolutionniste, car « le point de vue évolutionniste fournit le lien entre les sciences naturelles et humaines ; il nous apprend la nécessité de penser de façon dynamique, en termes de vitesse et de direction, et non de façon statique, en termes de position momentanée et de résultat quantitatif ; non seulement, il nous fait comprendre l'origine et nous montre les racines biologiques des valeurs humaines, mais encore, dans la masse apparemment neutre des phénomènes naturels, il permet de trouver à ces valeurs certains fondements et certains critères extérieurs ». On comprendra dès lors l'importance d'une Section philosophie à l'UNESCO et la nature de sa tâche. Il s'agit d'encourager l'étude de la philosophie pour stimuler la recherche d'un nouveau système

9. Julian Huxley :
*L'UNESCO, ses
buts et sa philo-
sophie*, Londres,
1946.

moral qui puisse s'accorder au savoir moderne et à la fonction nouvelle assignée à l'éthique et, plus fondamentalement, d'une philosophie mondiale, d'un *arrière-plan de pensée unifiée et unificatrice appropriée au monde moderne*.

Huxley prétend donc engager l'UNESCO dans une théorie du progrès humain qui signerait l'allégeance de l'Organisation à un système philosophique qui lui servirait de guide. On sait que, venu de toutes parts, le désaccord avec cette exigence fut tel que Huxley doit se résoudre à publier son manifeste philosophique : *L'UNESCO, ses buts et sa philosophie* comme contribution personnelle aux travaux de la Conférence générale de Paris, et non au titre de son mandat de Directeur général⁹.

**De l'esprit français appliqué
à la nouvelle Organisation.**

Un an plus tard, l'ouverture de la première séance plénière de la seconde

session de la Conférence générale à Mexico, le jeudi 6 novembre 1947, donne à Jacques Maritain, Président de la Délégation française, l'occasion de revenir sur la philosophie de l'UNESCO, et de développer une position originale¹⁰. Maritain, philosophe catholique, était connu pour son allégeance au thomisme, sa dénonciation des *erreurs* de l'humanisme libéral et son combat pour un *humanisme intégral*. Le salut des démocraties occidentales contre la menace du totalitarisme passe par la redécouverte de leur principe vital, qui est la justice et l'amour et dont la source est divine, avait-il dit dans une conférence sur *Le crépuscule de la Civilisation* prononcée à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La question est de savoir *si les peuples des pays encore libres sont capables d'atteindre par les voies de la liberté et de l'esprit une suffisante unanimité morale et de résister aux altérations qui menacent du dedans leur*

10. *Conférence générale de Mexico, 1947*, Archives de l'UNESCO.

conscience. A l'UNESCO quelques dix ans plus tard, l'homme du retour à l'orthodoxie va œuvrer non seulement contre l'évolutionnisme humaniste de Huxley, mais aussi, paradoxalement, pour le rejet de tout engagement doctrinal de l'Organisation. Il serait possible de montrer la cohérence logique de cette position au regard de son propre système philosophique. Il faudrait aussi expliquer pourquoi la France désigne alors ce philosophe néo-thomiste pour la représenter. Mais le point de vue ici adopté, soit celui d'une histoire indissociablement philosophique et politique de l'UNESCO, requiert de s'attacher plutôt à l'argumentation de Maritain dans le champ agonistique de la constitution de la nouvelle Organisation. C'est par une double référence au discours de Léon Blum à la conférence constitutive de l'UNESCO à Londres, le 1^{er} novembre 1945, qu'il introduit son propos. Blum, un autre philo-

sophe français, mais aussi la figure emblématique du Front Populaire de 1936, avait rappelé que la France avait fait adopter dès 1944 à San Francisco que la compréhension et la connaissance mutuelles étaient le fondement d'une paix juste et durable entre les nations, et que la proposition de fixer à Paris le siège de la nouvelle Organisation était justifiée par la tendance de la culture française, depuis toujours attestée, à l'universalité, sa tradition séculaire de générosité et de libéralité dans l'ordre de la pensée, et la liaison qu'elle a faite entre toutes les branches de la civilisation humaine. L'on ne saurait mieux caractériser, selon Maritain, la contribution de l'esprit français au travail commun d'une Organisation *où toutes les cultures et les civilisations, avec l'esprit qui leur est propre, qu'il vienne du monde latin ou de l'English-speaking world, ou du monde oriental ou extrême-oriental, doivent avoir leur part*, et où l'enquête expérimentale et les

principes éclairants doivent se compléter mutuellement.

Maritain développe ensuite un thème dont on a vu qu'il était aussi l'un des combats de sa philosophie: plus que jamais, les peuples doivent se garder de céder au fatalisme de la guerre, à la résignation et à la passivité, et il en appelle au réveil de la conscience des hommes pour l'édification réelle de la paix. Avec habileté, il prend appui sur les propos d'Archibald Mac Leish à la deuxième session du Conseil exécutif: l'UNESCO n'a pas été créée pour veiller aux progrès théoriques de l'éducation, mais bien pour les employer à l'œuvre concrète et positive de la paix entre les peuples. La finalité de l'Organisation n'est donc pas d'ordre théorique, mais d'ordre *pratique*.

**Du babélisme de la pensée
spéculative à la commune pensée
pratique**

Cette finalité pose d'abord une question préalable. Si l'idée d'une organi-

sation supranationale des peuples est nécessaire, et si elle est pratiquement impossible dans le moment historique présent où les États ne sauraient abandonner leur souveraineté, elle ne pourra s'effectuer que par la force de la conscience humaine et du vouloir des peuples. Pour avancer sur ce chemin, plusieurs problèmes cruciaux – dans cette conjoncture de l'après-guerre – doivent être clairement affrontés. Il faut combattre le machiavélisme et la « Realpolitik », car la maxime selon laquelle la politique doit être indifférente au bien et au mal est une erreur homicide. Il faut ensuite savoir éveiller l'espérance avec le repentir dans la conscience d'un peuple tombé par la responsabilité de l'État et de ses dirigeants dans la faute morale collective, comme l'Allemagne nazie. Il faut enfin, face à l'avènement de l'âge atomique et au constat des destructions et des calamités que la science et la technique peuvent engendrer, sauver la dignité

de la science et du savant par le renouveau des disciplines de sagesse, la réintégration dans la culture des vérités éthiques, métaphysiques et religieuses, et la réconciliation de la science et de la sagesse.

Pour résoudre ces problèmes, comme pour mettre en œuvre la finalité pratique de l'UNESCO, quel type d'accord de pensée celle-ci peut-elle réaliser entre les hommes ? Est-ce un *accord sur la pensée spéculative* ? Il ne saurait en être question. Car jamais les esprits n'ont été aussi divisés, le morcellement des savoirs engendrant un babélisme de la pensée moderne: il n'y a plus de langage commun. Pour Maritain l'UNESCO ne peut concevoir un accord de pensée entre les hommes si différents qu'elle rassemble, ni se passer de toute affirmation de pensée commune et de principes communs pour se réduire à des tâches empiriques, ni établir un conformisme artificiel des esprits, un commun dénominateur

doctrinal qui tendrait asymptotiquement vers l'évanescence.

Il faut donc que l'accord des esprits se fasse *spontanément* non pas sur une *commune pensée spéculative*, mais sur une commune pensée pratique, non pas sur une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'*affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action*. « Cela est peu sans doute », dit Maritain, « mais *c'est le dernier réduit de l'accord des esprits*. C'est assez cependant pour entreprendre une grande œuvre, et ce serait beaucoup de prendre conscience de cet ensemble de communes convictions pratiques ». Il faut donc séparer les justifications rationnelles incompatibles – qui sont de l'ordre des philosophies et des fois religieuses –, des conclusions pratiques qui, diversement justifiées pour chacun, sont pour les uns et les autres des principes d'action analogiquement communs : la croyance en les

11. *Autour de la nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme*, Paris, Sagittaire, 1949.

droits de l'homme et l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité. Le philosophe du combat de Maritain pourrait s'énoncer ainsi : il n'y a pas de philosophie de l'UNESCO, il y a une idéologie commune limitée à l'ordre pratique. C'est celle-là même qui s'exprime dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation, et a vocation à s'explicitier dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme dans la rédaction de laquelle les Nations Unies sont à la même époque engagées. L'UNESCO y contribuera directement par la publication d'une enquête sur les problèmes philosophiques posés par les droits de l'homme¹¹, qui rassemblera des contributions de Gandhi, de Teilhard de Chardin, d'Aldous Huxley, de Salvador de Madariaga et de bien d'autres penseurs de toutes les traditions philosophiques, et qui sera préfacée par Jacques Maritain.



René Cassin

IV LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME

Lorsque l'ONU, au lendemain de la seconde guerre mondiale, donne comme tâche à son Conseil économique et social de rédiger une Déclaration internationale des droits de l'homme, l'UNESCO entreprend de consulter les philosophes sur l'interprétation et la justification rationnelle de ces droits que la société est tenue de respecter en chacun et dont il convient à notre époque de tenter une énumération plus complète. L'enquête de l'UNESCO sur les fondements philosophiques des droits de l'homme veut poser une question claire : *Le monde humain traverse une période de crise dans son évolution politique, économique et sociale. S'il doit progresser ensuite dans l'unité, il lui faut constituer un fonds commun d'idées et de principes. C'est à cela que répond, entre autres, une*

expression commune des droits de l'homme. Et cette expression devra concilier les formes divergentes ou opposées existant actuellement, être assez précise pour inspirer la pensée et guider l'action, suffisamment générale pour être applicable à tous les hommes, et susceptible d'être modifiée pour s'adapter à des peuples qui sont à un niveau différent de développement politique et social. Les conclusions de cette enquête sont rédigées – sous la forme d'un texte daté de juillet 1947 qui a pour titre *Pour une nouvelle déclaration des droits de l'homme* – par un comité d'experts présidé par Edward H. Carr, comprenant Richard O. Mc Keon, Pierre Auger, Georges Friedmann, Harold J. Laski, Chun-Shu et Loc Somerhausen. Les principales contributions des philosophes fournissent matière à un livre publié en 1949, et préfacé par Jacques Maritain.

12. Jacques Maritain : « Sur la philosophie des droits de l'homme », *ibidem*, repris dans *Célébration du centenaire de la naissance de Jacques Maritain (1882-1865)*, UNESCO, 1982.

L'impossible accord théorique et la nécessaire confrontation des idées

Déployant le champ agonistique des interprétations et des justifications théoriques extrêmement différentes ou même foncièrement opposées des droits de l'homme, Maritain y voit un paradoxe : si de telles interprétations sont indispensables, elles sont impuissantes à faire l'accord des esprits¹². Le philosophe vérifie ainsi par l'exemple ce qu'il avait décrit lors de la deuxième session de la conférence générale de l'UNESCO : en ce qui concerne une telle déclaration, un accord pratique est possible, un accord théorique est impossible entre les esprits. Si une approche plus pragmatique que théorique et un travail collectif de confrontation, de refonte et de mise au point rend possible un accord sur la promulgation d'un certain nombre de principes d'action et de règles de comportement, aboutissant à une déclaration commune, il n'est pas raisonnable-

ment possible d'espérer plus. Car une conciliation théorique et une synthèse proprement philosophiques ne constitueraient au bout du compte qu'une nouvelle doctrine parmi les autres et ne saurait pas plus que les autres emporter l'adhésion de la totalité des esprits.

Pourquoi en passer dès lors par le conflit mutuel des systèmes théoriques et ne pas faire le détour par la philosophie ? Maritain répond que l'exposition des interprétations et des justifications rationnelles est indispensable parce que chacun d'entre nous croit instinctivement à la vérité, et ne veut donner son assentiment qu'à ce qu'il a reconnu vrai et fondé en raison.

La leçon de l'ouvrage, c'est, selon lui, qu'il y a un donné éthique qui précède et contrôle les philosophies morales, qui révèle lui-même une espèce de géologie très compliquée de la conscience, où le travail naturel de

la raison spontanée, pré-scientifique et pré-philosophique, est à chaque instant conditionné par les acquêts et les servitudes, la structure et l'évolution du corps social. Soit une aperception morale de la raison spontanée et une authentique expérience morale qui réponde à une autre logique que celle des systèmes qui peuvent cependant entrer en action réciproque avec elles ou les contrarier.

En outre, la connaissance des grands courants de la pensée contemporaine permet, par la confrontation de nos idées avec celles des autres, de perfectionner et d'élargir nos propres vues sur la nature et les fondements des droits de l'être humain, sur l'énumération qu'il faut en tenter au regard du moment historique d'où nous les regardons, ainsi que sur les lacunes de la Déclaration universelle qui s'élabore dans les Conseils des Nations Unies.

**De la loi naturelle et du
développement historique de la
société comme fondements
inconciliables des droits de
l'homme**

Pour l'heure, les systèmes philosophiques se partagent en deux camps opposés : ceux qui postulent explicitement ou implicitement l'existence d'une loi naturelle, et projettent dans une instance de l'homme des droits fondamentaux et inaliénables antérieurs et supérieurs à la société ; ceux qui considèrent que c'est le seul développement historique de la société qui permet à l'homme d'acquérir des droits, lesquels n'ont pas un caractère immuable et résultent du progrès. Le désaccord entre ces deux positions est irréductible d'un point de vue théorique.

Mais si l'on se place dans une perspective pratique, le dogmatisme des écoles s'efface au profit des leçons de l'expérience et de l'histoire, et d'une sorte de conscience pratique qui pla-

cent les *courants de pensée* dans l'affirmation et l'énumération des droits de l'homme plutôt que dans la recherche du fondement et de la signification philosophique de ceux-ci. L'accord des droits devenant alors possible, la question se déplace sur la revendication de leur exercice : *Ici nous n'avons plus affaire à la simple énumération des droits de l'homme, mais au principe d'unification dynamique selon lequel ils sont mis en œuvre, à la tonalité, à la clef spécifique en vertu de laquelle sont jouées sur ce même clavier des musiques différentes, accordées en réalité à la dignité humaine ou injurieuses de cette dignité.* Est en question ici l'échelle des valeurs, qui règle l'exercice et l'organisation concrète de ces divers droits, et sur laquelle les peuples sont loin de s'accorder.

Les conditions spirituelles d'une organisation politique du monde dans le progrès et dans la paix

En avril 1966, Maritain reviendra sur l'idéal régulateur d'une organisation politique du monde fondée sur le libre agrément et la libre coopération des nations et des peuples¹³. Et si dans l'état présent du monde, celle-ci apparaît comme une utopie, la tâche est alors aujourd'hui de travailler aux *préparations lointaines* de cette société, en mettant en route le long effort de raison et de droite volonté grâce auquel l'utopie en question finira par devenir un idéal réalisable : renoncer à l'idée ou l'idole de la souveraineté de l'État, ce Dieu mortel (Hobbes) soutenu par Jean Bodin au XVI^e siècle ; et éveiller l'idée, chez tous les hommes qui pensent, gouvernants et gouvernés, d'un souci réel, toujours présent et actif au fond du cœur, du bien commun de l'humanité. On peut avec raison considérer ces réflexions sur les conditions spiri-

13. Jacques Maritain : *Les conditions spirituelles du progrès et de la paix*, Rencontre des cultures de l'UNESCO sous le signe du Conseil œcuménique de Vatican II, avril 1966.

**tuelles du progrès et de la paix
comme celles d'un philosophe chré-
tien et néo-thomiste. On y reconnaî-
tra aussi l'une des sources historiques
de la vocation philosophique de
l'UNESCO.**

V
DIOGÈNE, LA BOUSSOLE
MENTALE ET LA DIAGONALE
DES SCIENCES HUMAINES

Lorsque Roger Caillois, écrivain âgé de 34 ans, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, agrégé de grammaire, entre à l'UNESCO, il a déjà traversé le Surréalisme, créé avec Bataille et Leiris le Collège de sociologie, séjourné par contrainte en Argentine où la seconde guerre mondiale l'a surpris et où la littérature latino-américaine l'a séduit.

De l'Argentine à l'UNESCO

A Buenos Aires, il a collaboré avec la revue SUR, dirigée par son amie Victoria Ocampo, fondé les *Lettres françaises* (pour laquelle ses correspondants sont tous des partisans de la France Libre, Jacques Maritain, Georges Bernanos, Aldous Huxley, Raymond Aron, Jules Supervielle¹⁴)

14. Olga Felgine : *Roger Caillois*, Paris, Stock, 1994 ; Ricardo Paseyro : *Jules Supervielle, le forçat volontaire*, Paris, éditions du Rocher, 2^e Edition, 2002.

15. Dossiers Jean Thomas et Roger Caillois, Archives de l'UNESCO.

et, à son retour, il ne songe qu'à créer une collection ibéro-américaine chez Gallimard, qui deviendra la prestigieuse collection *La Croix du Sud*. C'est sans doute grâce à Jean Thomas, ancien normalien et ancien résistant, directeur du Département des affaires culturelles de l'UNESCO¹⁵, mais aussi aux relations entre Victoria Ocampo et au Ministre Georges Bidault, qu'il est recruté, en juillet 1948, au Bureau des idées, dépendant de la Division des projets de l'UNESCO qui siège dans les locaux de l'hôtel Majestic où il retrouve Philippe Soupault, poète surréaliste. Il a d'abord pour tâche de participer à la rédaction d'une nouvelle déclaration des droits de l'homme. Mais il n'abandonne pas pour autant l'écriture (il publie *Babel* et traduit *Voix* d'Antonio Porcha) ni les cénacles philosophiques et littéraires, participant à une Décade de Cerisy-la-Salle sur la révolte où il déclare : « Tout progrès moral, juridique et,

peut-être, matériel, n'a-t-il pas comme origine un sentiment de révolte, c'est à dire une volonté de lutter contre l'inacceptable ? » Il part en Syrie, au Liban en Égypte, puis à Beyrouth, où a lieu la Conférence générale de l'UNESCO. En 1949, il passe à l'Unité de la Presse de l'Organisation et édite aussi les *Œuvres complètes de Montesquieu* dans la Bibliothèque de la Pléiade et, parmi d'autres, un article sur les droits de l'homme dans la revue SUR. Qu'est-ce qu'un fonctionnaire international au moment de la fondation de l'UNESCO ? Caillois serait peut-être l'une des réponses possibles à cette question : il incarnerait alors l'une des figures possibles de ce personnage conceptuel, pour lequel la rationalité de sens ne cède jamais à la rationalité technique de l'institution.

**Le Conseil International de la
Philosophie et des Sciences
Humaines (CIPSH)**

En 1949, est créé, à l'initiative d'experts de toutes nationalités appartenant à des sciences différentes, le Conseil supérieur de la philosophie et des sciences humaines. Le second Directeur général, Jaime Torrès Bodet, s'adresse en ces termes quelques mois plus tard à Paris, au Comité permanent de cette organisation non-gouvernementale qui se veut l'héritière de l'esprit de l'Institut international de la coopération intellectuelle : « A des savants comme vous, l'UNESCO, sans se contredire, ne saurait demander des solutions toutes faites et, pour ainsi parler, des *techniques* humanistes. Elle ne saurait non plus vous demander de renier comme chercheurs et comme érudits au profit de je ne sais quelle vulgarisation où votre valeur se perdrait. Dans cette coopération avec vous, l'UNESCO veut contribuer, au

plus haut niveau qui soit possible et par l'exercice d'activités communes, à un esprit de compréhension qui rayonne dans la conscience de l'homme moyen et contribue ainsi, selon l'essence de vos disciplines, à l'avènement d'une fraternelle entente des esprits¹⁶ ». Du côté de la philosophie, cette ONG peut traiter librement des questions susceptibles d'être source de controverses idéologiques et politiques et, par ailleurs, prendre en charge les aspects les plus académiques du programme philosophique de l'UNESCO : congrès, bibliographie, bilan de la philosophie, Institut international de la philosophie. Le CIPSH, dont le nombre et la qualité des publications sont bientôt considérables, et bientôt traduites dans plusieurs langues, échoue cependant à se donner une revue, un idéal d'emblée donné comme « extrêmement difficile à établir en satisfaisant tout le monde », et qu'il avait d'abord voulu

16. Discours du Dr Torres-Bodet à la Réunion du CIPSH. Paris, 3 mai 1949, Archives de l'UNESCO.

17. Entretien d'Olga Fekgine avec Jean d'Ormesson, 9 juin 1992, *op. cit.* page 313, note 1.

18. Alexandre Pajon : « *A la recherche d'une revue : Caillois et Diogène* », *Diogène*, n°160, octobre-novembre 1992.

associer à la revue d'érudition belge *Erasmus*.

Caillois, soutenu par Jean Thomas, propose alors à l'Assemblée du CIPSH, en février 1952, quatre principes régulateurs pour cette revue : défendre les sciences diagonales, être à la pointe des disciplines tout en étant accessible à l'honnête homme, faire le bilan des disciplines et rendre compte des livres récemment parus¹⁷.

Le Professeur Mac Keon, de l'Université de Chicago, propose comme titre *Diogène*, moins à cause du philosophe que de sa lanterne, et de la traductibilité du nom¹⁸. Roger Caillois en sera le rédacteur en chef jusqu'à sa mort en 1978, assisté de Jean d'Ormesson. Il partage désormais son temps entre la revue et l'édition des Œuvres représentatives de l'UNESCO.

La diagonale comme expression authentique et militante des savants fédérés dans le CIPSH

Celui qu'André Breton avait fort justement qualifié de *boussole mentale* (André Breton était un lecteur de Charles Fourier, l'inventeur de la *boussole sociale* de l'attraction passionnée) était en effet persuadé de la *prééminence, sous le vacarme général, d'une architecture dépouillée* – qu'il invitait les sciences à découvrir en sortant de leurs spécialités et en se faisant diagonales¹⁹-. L'une des clefs possibles pour comprendre les options éditoriales de *Diogène* serait de partir de ce jugement sur l'œuvre de Roger Caillois. Dans une lettre qu'il adresse à *Monsieur le Professeur*, Caillois répond dans le quatrième numéro de la revue aux objections qui lui sont faites. C'est une revue qui s'adresse à plusieurs publics et qui est interdisciplinaire, ou plutôt transdisciplinaire. Elle n'a donc pas vocation à publier *des*

19. Vital Rambaud : Article « *Caillois* » de l'Encyclopédia Universalis.

20. Roger Caillois :
« Lettre du rédacteur en chef sur le rôle de *Diogène* et les conditions d'un humanisme rénové », *Diogène*, n° 4, 1953.

études qui portent sur des pointes d'aiguilles, des travaux d'érudition parcellaires. Elle doit éviter aussi l'écueil de la vulgarisation, ne rien masquer des difficultés du savoir. Elle vise à être *une table d'orientation ouverte sur plusieurs disciplines*, mais aussi sur les diverses cultures fraternelles dont l'homme peut également s'enorgueillir d'être l'auteur²⁰, c'est à dire à l'universalité. Un thème que reprendra souvent Caillois :
« Dans un monde qui rétrécit chaque jour, un homme cultivé ne peut plus se contenter de connaître l'histoire et le patrimoine de sa propre civilisation (...). Chacun aujourd'hui se doit de connaître tant soit peu les cultures des antipodes ». Soit l'idée régulatrice d'un humanisme rénové aux dimensions du monde, à l'image des idéaux portés par l'Acte constitutif de l'UNESCO et partagés par la communauté des savants rassemblés dans le CIPSH. Aussi pourrait-on relire la riche collection des numéros publiés

depuis cinquante années²¹ en se demandant à nouveau ce qu'elle doit à la méthode de Caillois, qu'Octavio Paz décrit comme *une méthode qui, d'investigation en investigation et de déduction en déduction, devait le conduire à édifier de diaphanes édifices de concepts-images. Joie et vertige de la raison*²², et à son interrogation sur la place de l'homme dans *ce monde de résonances et d'échos dans lequel le silence fait partie de l'universelle correspondance.*

21. Voir l'anthologie de la revue *Diogène* publiée pour le cinquantième anniversaire du CIPSH, avant-propos de J. Bingen, novembre 1998. Après Roger Caillois, le rédacteur en chef en fut Jean d'Ormesson, et aujourd'hui Paola Costa.

22 Octavio Paz : *Les pierres lisibles*, *Le Monde* du 14 mai 1951. Voir aussi Jean d'Ormesson : « Eloge du pommier », dans *Diogène*, n° 60, octobre-décembre 1992, et *Cahiers de Chronos*, éditions La Différence, 1991.



Jeanne Hersch

VI LA LANGUE DE L'UNESQUIEN

On doit à René Maheu la décision d'ouvrir une division de la philosophie à l'UNESCO et d'y nommer comme directeur, le 1^{er} avril 1966, Jeanne Hersch, Professeur de philosophie à l'Université de Genève, qui avait fait partie de la délégation de son pays aux douzième (1962) et treizième (1964) sessions de la Conférence générale²³.

René Maheu, Directeur général depuis 1962, avait su se saisir des opportunités commémoratives pour valoriser la philosophie – comme en témoigne son allocution à l'ouverture du prestigieux colloque Kirkegaard vivant organisé à l'UNESCO du 21 au 23 avril 1964, qui rassemblait Jean-Paul Sartre, Gabriel Marcel, Lucien Goldmann, Martin Heidegger, Enzo Paci, Karl Jaspers, Jean Wahl et Niels Thulrup : « A tous », leur dit-il, « l'œuvre de Kirkegaard apporte le

23. ODG/DG/
mémo 25178,
archives de
l'UNESCO.

24. *Kirkegaard vivant*, allocution de René Maheu, Paris, Gallimard, 1966, page 14.

refus des complaisances, des formules creuses, des abstractions, qui prétendent expliquer sans se référer à l'expérience concrète singulière. Et c'est la raison pour laquelle l'UNESCO, alors qu'elle se refuse à cautionner une idéologie quelconque, se voulant uniquement, au sens le plus large, lieu de confrontation, se devait de s'associer à l'hommage rendu à celui dont la trace se retrouve à presque tous les carrefours où se recherche la pensée moderne²⁴ ». Il a pour cette Division une ambition audacieuse: il souhaite qu'elle puisse stimuler et lier les activités multiples et diverses de l'UNESCO, et les relier mieux aux finalités définies dans son Acte constitutif : la paix et les droits de l'homme. Une audace qui rompt avec la prudence observée jusqu'ici, qui avait fait confier la philosophie à une organisation indépendante et de caractère non gouvernemental : le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, dans

la crainte que d'amples confrontations de penseurs, d'éducateurs et de savants pour éclairer les grands problèmes contemporains – que d'aucun réclamaient à la Conférence générale et au Conseil exécutif – ne dégénèrent en controverse, confusion et propagande²⁵.

Une posture philosophique à l'épreuve du style unesquien

Jeanne Hersch a raconté ainsi l'anecdote de sa nomination : un coup de téléphone du Palais fédéral pour l'informer de l'ouverture de ce poste, la séduction d'une vie autre que l'enseignement à l'Université, mais aussi la précaution de demander un congé de deux ans pour garder son lien avec elle, car elle ne voulait pas dépendre définitivement de l'UNESCO et à aucun prix devenir esclave d'un traitement en dollars ou prisonnière de certains privilèges²⁶. Elle soumet au Directeur général – un homme, dit-elle, remarquablement intelligent, qui

25. Jean Thomas : *UNESCO*, Paris, Gallimard, 1962.

26. Jeanne Hersch : *Eclairer l'obscur. Entretien avec Gabriel et Alfred Dufour*, Lausanne, L'âge d'homme, 1986.

savait traverser de penser et de sens toutes les parties de cette énorme machine et animer l'UNESCO en fonction de ses finalités – deux ajouts au programme qu'il avait déjà élaboré pour la Division de la philosophie, l'un sur la nécessité de s'intéresser à la question de la science et la technique, l'autre sur l'opportunité d'organiser un colloque sur le temps dans les différentes cultures, en lui disant : « Je regrette beaucoup, mais j'ai écrit ces paragraphes en français, je n'ai pas pu les écrire dans le style de l'UNESCO ». René Maheu appelle alors quelqu'un et lui dit : « Mettez-moi cela **en style unesquien** ». Evoquant vingt ans plus tard ce dialogue, Jeanne Hersch le commentera ainsi: « Car il y a un style unesquien. Je dois le dire, j'ai eu beaucoup de peine à supporter l'ambiguïté, l'absence de clarté, le caractère enveloppé, parasitaire, du vocabulaire en usage à l'UNESCO. Jusqu'au moment où j'ai fini par comprendre que, s'il

n'y avait pas d'unesquien, il n'y aurait pas d'UNESCO. Il est sans doute inévitable que le langage soit "enveloppé" dans l'état actuel du monde. S'il n'y avait pas ce brouillard autour des idées, dans le monde tel qu'il est, divisé jusqu'au fond de toutes ses finalités, l'UNESCO ne pourrait pas durer ».

La quête du sens dans un monde d'où il s'est absenté

Pour assumer cette tâche, Jeanne Hersch avait un parcours singulier. Sa mère était née à Varsovie, et son père en Lithuanie ; ils avaient émigré en Suisse en 1904-1905 pour poursuivre leurs études. L'un enseignait la statistique et la démographie à l'Université et militait au Bund, parti socialiste qui regroupait au sein des populations juives de Pologne et de Russie ceux qui aspiraient à la justice sociale, à la liberté démocratique et à la solidarité internationale, l'autre travaillera durant dix-huit ans à la

Société des Nations. Jeanne Hersch avait suivi les cours de Karl Jaspers sur Hegel à Heidelberg, et ceux de Heidegger à Fribourg-en-brisgau en 1933. Après un mémoire de licence sur Bergson, elle rédige un livre : *L'illusion philosophique*, en 1936, dont Jaspers écrira la préface pour l'édition allemande. Secrétaire des Amis de l'Espagne républicaine, elle participe aussi à des actions d'aide aux réfugiés fuyant le nazisme. En 1942, elle publie un roman, *Temps alternés*, en 1946, un autre ouvrage de philosophie, *L'être et la forme*. Elle y défend l'idée de la liberté comme condition de possibilité de la défense de la vérité, et décrit la condition humaine aux prises avec une vocation d'être, et le dédicace : « A mon maître K. Jaspers, qui me fit connaître la pensée existentialiste, ainsi nommée parce qu'elle appelle l'existence à chercher la transcendance aux limites du savoir ». Elle traduit ensuite plusieurs ouvrages de

Karl Jaspers, et de Czeslav Milosz. Elle a commencé sa carrière enseignante comme Professeur de français, latin et philosophie à vingt-trois ans à l'École internationale de Genève, elle a été nommée en 1947 Privatdozent, puis en 1956 Professeur de philosophie à l'Université de Genève. Elle enseignera aussi à l'étranger, singulièrement aux États-Unis. Une question – impossible à traiter ici – serait celle de ce qui rend possible, à partir de ce parcours philosophique et universitaire, et de l'expérience de la seconde guerre mondiale, son engagement à l'UNESCO.

L'exercice de la liberté dans une maison passionnante et passionnelle

Une autre question serait celle-ci: comment demeurer philosophe à l'UNESCO? Jeanne Hersch fut d'abord chargée de la réunion des prix Nobel de la paix à Bellagio (23-28 mai 1966) et de la table ronde de

la conférence générale sur la paix (31 octobre-4 novembre 1966) : elle en retiendra la leçon qu'il faut que l'UNESCO renonce aux grandes déclarations de principe, et s'attelle plutôt, comme le soutenait Jacques Maritain, à des tâches concrètes ; ou alors, dit-elle en 1986, lorsqu'il s'agit de réunir des experts autour d'un problème impliquant des divergences essentielles, il faut chercher à élucider ces divergences, plutôt que de vouloir à tous prix rédiger un texte unanime. Elle met en œuvre une réflexion sur la liberté à conquérir pour faire de la science en tant qu'être libre. Elle se dit heureuse de l'intense circulation autour de la Division de la philosophie qui se produit, venant des divers étages et régions de l'UNESCO, cette maison passionnante et passionnelle – parce que dans chacun des domaines dont elle s'occupe – science, culture, éducation, communication – l'être humain s'investit personnellement.

Elle dit aussi ses hauts et ses bas, ses moments d'exaltation et de désespoir. Elle avait rédigé un jour un écrit contestant les opinions circulant dans l'Organisation sur la lutte contre le racisme, parce que selon elle les droits de l'homme ne dépendent nullement du niveau intellectuel d'un individu ou d'une communauté, mais sont fondés sur la capacité qui appartient à chaque être humain de devenir libre et responsable. Et celle qui n'avait pas présenté son livre *L'illusion philosophique* pour le doctorat parce qu'elle avait horreur qu'on intervienne dans ce qu'elle écrivait, se voit retourner son texte avec toutes les pages biffées en rouge par son chef immédiat. Tandis que le Directeur général lui adresse un mémo d'approbation et demande à toutes les unités de réorienter les activités de lutte contre le racisme.

27. *Le droit d'être un homme*, recueil de textes sous la direction de Jeanne Hersch, Préface de René Maheu, Paris, UNESCO, 1968.

Le risque de la pensée au programme de l'UNESCO

Jeanne Hersch s'attache aussi à publier, en collaboration au vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme de 1948, un ouvrage considérable pour prouver qu'il y a des traces dans toutes les cultures d'une aspiration à leur adhésion, que c'est un besoin de tous les hommes. Pour le rédiger, elle demande à toutes les Commissions nationales de l'UNESCO de lui adresser des textes exprimant un besoin ou une attente dans le domaine des droits de l'homme, et qui soient antérieurs à la Déclaration de 1948, afin de prouver l'universalité de la racine de ceux-ci. Intitulé *Le droit d'être un homme*²⁷, l'ouvrage sera traduit en sept langues. Ce livre, ainsi que l'indique la préface de René Maheu, n'est pas un ouvrage scientifique ni un traité de morale ou un palmarès de prix de vertu ; il ne contient aucune doctrine et n'est pas le reflet véridique de l'histoire, et

l'humanité y apparaît essentiellement au niveau de ses idéaux. Il témoigne simplement de l'universalité dans le temps et de l'espace de la revendication d'être un homme.

Lorsque Jeanne Hersch quitte la division de la philosophie en 1968 (elle reviendra à l'UNESCO en 1970 comme déléguée de la Suisse au Conseil exécutif), la philosophie a acquis droit de citer à l'UNESCO. Et René Maheu peut en appeler à un développement ambitieux et hardi du programme de stimulation d'une quête philosophique à la fois engagée et totalement libre : « Bien entendu, l'UNESCO ne saurait s'arroger en la matière aucun monopole. Pas davantage elle ne doit prétendre à un quelconque dirigisme intellectuel. Mais je suis d'avis qu'au cours des prochaines années, l'UNESCO se doit de jouer le rôle d'un centre d'orientation de la pensée sur les grands problèmes de la condition présente de l'homme, dont nous sentons bien qu'ils n'ont de sens

28. *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, Discours et messages*, Paris, UNESCO, 1972, page 93, cité par Jacques Havet: *Horizons philosophiques pour l'UNESCO au XXI^e siècle*, Paris, UNESCO, 1997.

29. Jacques Havet : « René Maheu tel que je l'ai connu », dans *René Maheu, portrait-souvenir par ses collaborateurs*, Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, 2000, page 103.

que si on les pose à la dimension de l'humanité, et qui ne sont susceptibles de solution qu'à cette même dimension. Pour s'acquitter de cette tâche, il faudrait œuvrer – c'est-à-dire chercher – avec le minimum de formalisme et le maximum de souplesse (...) et aussi, je tiens à le souligner, avec le maximum de liberté. Il faut avoir la liberté d'oser et celle de choisir, la liberté même d'errer, faute de quoi on ne saurait découvrir de nouveaux horizons. Le risque est inhérent à une vie authentique²⁸ ». Le Directeur général de l'UNESCO peut bien incarner une « politique du spirituel²⁹ », il reste l'ami de Sartre, partageant avec lui l'inquiétude d'une pensée jamais en repos, jamais satisfaite, et résolument anticonformiste, avec le souvenir du Professeur de philosophie qu'il avait été, issu de la génération des années 50, marquée par la phénoménologie et l'existentialisme, dans la tradition des philosophies du sujet, *un sujet auteur de*

l'intelligibilité du monde et de la constitution d'un monde moral par des actes fondateurs dont la série constitue l'histoire de l'esprit, et c'est de là, comme l'a bien montré Jacques Havel, que procède son humanisme, et tout d'abord sa conception de la liberté et de ses pouvoirs.



Roger Caillois

VII
L'UNESCO SELON ARISTOTE,
EMMANUEL KANT
ET JACQUES DERRIDA

La décennie qui suit voit se poursuivre l'activité de la Division de la philosophie de l'UNESCO, à la tête de laquelle se succèdent Marie-Pierre Hartog (Marie-Pierre de Cossé Brissac), René Habachi et Mohamed Allal Sinaceur. La nouvelle génération philosophique prend ses distances avec les philosophies du sujet, elle puise plutôt ses références dans les philosophies de la structure, du langage et du concept, voir de la déconstruction.

« La sagesse gît dans le cœur des hommes. C'est là que doit germer la paix. Voilà l'idée de l'UNESCO »

En janvier 1968, lors d'une communication faite au XIV^e Congrès international de philosophie à Vienne, le philosophe Alberto Wagner de Reyna,

30. René Maheu :
*La civilisation de
l'universel*, Paris-
Genève 1966

31. Alberto
Wagner de Reyna :
*Idee et historicité
de l'UNESCO*,
Genève, Nagel
1968.

Délégué permanent du Pérou auprès de l'UNESCO, tente de penser l'UNESCO (ou plus exactement l'image qu'en donne René Maheu³⁰) à la lumière d'Aristote³¹, et de montrer que celui-ci fait constamment allusion – avant la lettre – à quelque chose de tel que l'UNESCO. En plein accord avec Aristote, l'UNESCO fait naître la paix extérieure de la paix intérieure et éthique, elle tente de construire la paix par l'exercice des vertus éthiques et intellectuelles qui sont les armes de son entreprise « guerrière » pour réaliser pacifiquement la paix. Enfin « l'universalisme de l'UNESCO, qui se place “au point de vue de l'universel humain”, ne signifie pas un nivellement culturel, mais précisément le contraire, la préservation des différentes cultures dans leur originalité lorsqu'elles sont considérées comme le patrimoine commun de l'humanité. De là son souci de les diffuser et de les fortifier. Cet universalisme n'engage point à

un cosmopolitisme, qu'Aristote répudie ; il n'implique pas que ceux qui se sont joints à son œuvre oublient leur patrie ; il cherche la vision de l'universel à partir de chaque culture et de chaque histoire nationale ». René Maheu réplique que cette lecture aristotélicienne restitue parfaitement le sens et le but de ses efforts à l'UNESCO, que la construction de la paix est un *métier de philosophe*, et que la technicité de l'UNESCO est *action éminemment philosophique*, car elle est essentiellement prise de conscience de l'universel de l'humain, en compréhension et en extension.

Le vingt-troisième centenaire de la mort d'Aristote, le passé de la philosophie et le silence de Jacques Lacan

Tout autre est l'usage d'Aristote à l'UNESCO dix ans plus tard, du 1^{er} au 3 juin 1978, à l'occasion de la célébration du vingt-troisième centenaire de sa mort. Pourquoi revenir à Aristote

32. M.A. Sinaceur :
Préface à *Aristote
aujourd'hui*,
Paris, Erès 1988.

aujourd'hui ? N'a-t-il pas trop longtemps occupé et réduit la scène philosophique ? S'agit-il d'y repérer quelques continuités à travers les versions successives de l'idéologie occidentale, ou d'y trouver le secret originare et les sources grecques de l'énigme philosophique ? *Il ne s'agit ni d'attester la vérité ou l'acceptabilité de thèses philosophiques, ni de juger les phases dépassées de connaissance nous confortant dans l'idée que nul passé n'est plus grand que notre présent, ni encore de dresser un bilan ou de faire le point, mais de susciter, au-delà du rappel et de la commémoration, au-delà des références déférentes ou irrévérencieuses, des lignes d'une réflexion plurielle et pluridimensionnelle sur un cas de venir culturel doué de causalité propre et qui n'a cessé de produire cette explication avec Aristote, qui ne se borne ni ne s'identifie à une question purement philosophique*³².

Donc : 1) la réflexion philosophique n'a pas fini de s'expliquer avec le paradigme aristotélicien ; 2) celui-ci est une source primordiale pour le sens que nous donnons à la philosophie, et constitue un détour obligé pour toute réflexion sur la spécificité d'une tradition philosophique qui rayonne dans toutes les cultures de l'Humanité et est donc et à ce titre constitutive de l'Universel ; 3) au-delà de la philosophie occidentale, l'attitude aristotélicienne peut constituer le modèle de référence pour penser les autres traditions de pensée : *De fait, Aristote offre l'exemple d'une analyse des difficultés que rencontre la conciliation du progrès technique avec les idéaux humanistes de la culture, et impose par-là un effort intellectuel pour répondre aux inquiétudes universelles de notre temps et, par suite, de l'homme d'aujourd'hui.* Le livre issu de ce colloque et d'autres rencontres : *Aristote aujourd'hui*, publié en 1988, est suivi en 1991

33. *Penser avec Aristote*, études réunies sous la direction de M.A. Sinaceur, Préface de Fédérico Mayor, Paris, Erès 1991.

34. Michel Conil-Lacoste : *Chronique d'un grand dessein, UNESCO 1946-1993*, Paris, éditions UNESCO 1993 page 182

d'un second volume : *Penser avec Aristote*, où il ne s'agit plus de l'actualité de sa pensée, mais de la pluralité de ses significations et de sa polysémie historiquement révélée au fil des générations³³. Cette célébration d'Aristote et ses suites restent marqués par l'excellence des contributions et la qualité des intervenants, – parmi lesquels H. Ahrweiler, M. Arkoun, P. Aubenque, J. Barnes, J. Baufret, J. Berque, B. Besnier, M. Bunge, B. Cassin, F. Châtelet, J. Dausset, J.-T. Desanti, D. Dubarle, J. Hintikka, G. Kreisel, A. Hasnaoui, J. Lacan (dont l'usage du silence, à la lecture de sa contribution sur le rêve d'Aristote, fut singulièrement déconcertant³⁴), M. Mahdi, J. Merleau-Ponty, E. Moutsopoulos, R. Thom, J. Vuillemin –.

Un événement considérable, et symbolique d'une politique possible de la philosophie à l'UNESCO : le rassemblement de la communauté philoso-

phique mondiale pour repenser sa tradition au présent.

La philosophie et les philosophies aujourd'hui, et leurs relations aux sciences sociales et humaines

L'année 1978 n'a pas seulement marqué le début de la décade Aristote, elle a aussi été illustrée par l'achèvement et la publication du second tome de l'ouvrage majeur dirigé par Jacques Havet: *Tendances principales de la recherche dans les sciences humaines et sociales*, répondant à la triple vocation de l'UNESCO en matière scientifique, ainsi rappelée par son Directeur général : favoriser l'avancement du savoir par la coopération internationale ; faire de l'activité scientifique l'occasion d'un rapprochement entre ses praticiens et d'une meilleure compréhension entre les nations ; encourager la contribution des conquêtes de la science à l'amélioration de la condition des hommes et au progrès humain, sur le

35. Amadou-Mathar M'Bow : préface à *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, sous la direction de Jacques Havet, deuxième partie, tome, 1978, Paris La Haye-New-York, Mouton/Unesco.

36. Jacques Havet : avant-propos, *ibidem* p.XLVIII.

plan matériel aussi bien que spirituel³⁵. La dernière partie du tome second est consacrée au rapport de Paul Ricoeur sur l'enquête menée par l'UNESCO sur la recherche philosophique dans le monde. Elle illustre deux autres finalités du programme de l'UNESCO en matière de philosophie: *tracer le tableau mondial des tendances et des courants qui animent effectivement la pensée philosophique actuelle en relation avec le problème de la connaissance ; proposer, en se référant à cette actualité de la pensée philosophique, les moyens et les paradigmes d'une réflexion philosophique et la prolongeant dans le sens d'une quête plus radicale de la cohérence et du sens, au confluent de la connaissance, de l'action et des valeurs*³⁶. Ricoeur récuse toute distribution des tendances de la recherche en philosophie dans un cadre géographique (qui opposerait philosophie non-occidentale : Asie orientale, Asie du Sud, Proche-Orient, Afrique, et

philosophie occidentale : monde anglo-saxon, Europe de l'Est, Europe continentale de l'Ouest, monde ibéro-américain). Il propose, avec les rapporteurs associés (l'Indien Daya Krishna, l'Anglais Alan Montefiore et le Russe Teodor Illitch Oizerman) une topographie originale des champs ou des lieux philosophiques correspondants aux questions actuellement vivantes au niveau de la recherche, de la publication et de la discussion. La philosophie contemporaine offre une image discordante de sa propre mission : ici elle veut englober la science dans une conception plus fondamentale et plus vaste de la réalité (réalisme dialectique), là elle prétend se borner à une critique du langage (philosophie analytique), ou bien pour échapper à cette alternative elle se replie sur la subjectivité (philosophie du sujet), ou médite sur la fin de la métaphysique (post-philosophie ou méta-philosophie). Il faut donc renoncer à une synthèse et, pre-

nant en considération la divergence fondamentale qui règne dans la philosophie, repérer les champs sur lesquels se croisent les questions. Il en résulte un exposé structuré comme suit :

Premier chapitre : La pensée et les ordres de réalité

Section I : L'homme et ses savoirs : penser

A : Philosophie de la logique

B : Logique de la philosophie

Section II : L'homme et la réalité naturelle

A : Epistémologie des sciences de la nature

B : Théorie de la réalité naturelle

Section III : L'homme et la réalité sociale

A : La logique de l'explication

B : Philosophie sociale et politique

Deuxième chapitre: Le langage, l'action, l'humanisme

Section IV : L'homme et le langage

A : Epistémologie de la linguistique

B : Philosophies du langage

Section V : L'homme et l'action
A : Théorie du discours pratique
B : Les philosophies de l'action
Section VI : L'homme et le fondement
de l'humanisme
A : L'homme selon les pensées de
l'Orient
B : L'homme selon les pensées de
l'Occident
C : La philosophie de la religion.

De cette étude, Jacques Havet, philosophe et Sous-directeur général adjoint pour le Secteur des sciences sociales et de leur application, écrit qu'elle s'offre comme un couronnement pour l'Etude entière sur les Sciences sociales et humaines, une mise en perspective qui ne pouvait qu'être ouverte, exempte de dogmatisme et même plurale, *parce que s'obligeant à refléter la diversité des écoles de pensée et les divergences qui les séparent ; moins une « conclusion » qui serait dans un rapport d'homogénéité avec le reste de l'étude*

qu'une « reprise » indiquant le passage d'un plan de vérité à un autre, animée par une exigence de fondation et d'établissement du sens immédiat des discours scientifiques – « reprise » dont les praticiens des disciplines positives peuvent n'être pas toujours disposés à endosser l'esprit et à épouser le mouvement, ni à prendre à leur compte les produits, sinon en choisissant entre ceux-ci en fonction de leurs propres critères ou préférences, c'est à dire en donnant à des thèses philosophiques une adhésion non philosophique. A l'heure du triomphe des sciences humaines et sociales, l'UNESCO reste fidèle à sa vocation philosophique : les disciplines positives aussi bien que la pensée des fins et leur référence même à une transcendance sont convoquées à un questionnement radical qui n'admet aucune réponse univoque, mais que l'homme peut seulement assumer en s'assurant lui-même dans sa capacité d'humana-

*nité – véritable pari qui ne peut se prévaloir d'aucune justification extérieure à lui-même et qui s'accompagne d'un risque consciemment et librement couru*³⁷.

37. *Ibidem* page XLIX.

Le droit à la philosophie

Penser la philosophie aujourd'hui dans la pluralité de ses expériences, penser l'actualité du passé de la philosophie, penser avec le passé de la philosophie au présent : trois tâches que la Division de la philosophie retrouve toujours, et singulièrement dans son souci de rendre public le travail philosophique, par exemple lorsqu'elle prend part à l'organisation d'une série « philosophie et sciences humaines » de conférences publiques, régulièrement programmées. Il est impossible ici d'en restituer les éphémérides d'une manière exhaustive, mais il faut saisir l'ordre des raisons qui préside à l'élection des thèmes et au choix des invités. Soit au hasard pour l'année 1989 :

38. Liste des conférences publiques prévues pour 1989, archives de la Division de la philosophie.

39. Jeanne Hersch : *Les droits de l'homme au point de vue philosophique*, archives UNESCO

E. Lazlo, Jeanne Hersch, Jean Starobinski, Roberts-Jones, I. Prigogine, V. Koudriavtsev, Thomas, Père Lelong, J.J. Servan-Schreiber, J.C. Derian, F. Sezgin, E. Pisani, A. Langaney, Y. Coppens, J. Guiant, J. Bouveresse, G.G. Granger, E. Sullerot, J. Vuillemin³⁸ – une liste éclectique qui manifeste une volonté d'afficher une scène de débats publics en convoquant des philosophes, des théologiens, des savants, des sociologues et des anthropologues, des moralistes et des penseurs politiques parmi les plus éminents du temps, des spécialistes de disciplines différentes souvent séparés par la spécialisation, représentant la diversité des traditions de pensée, en provenance de chaque région du monde, et traitant des sujets les plus actuels : le monde moderne et ses limites ou les droits de l'homme du point de vue philosophique³⁹, la physique ou l'expérience religieuse, la révolution de la connaissance et la technologie, la

géographie et l'anthropologie,
Confucius, Wittgenstein, Heidegger⁴⁰.

Rendre public le travail de la philosophie, c'est poser la question philosophique de la destination de la philosophie, ce qui engage aussi celle de l'essence de la philosophie, toujours à redéfinir. Jacques Derrida est ainsi invité le 23 mai 1991 pour en traiter à l'UNESCO, lors d'une table-ronde intitulée *Le droit à la philosophie du point de vue cosmopolitique*⁴¹. Un intitulé qui n'est pas sans évoquer le titre d'un texte de Kant : *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, qui inscrit par anticipation les institutions internationales comme l'UNESCO, qui naîtront au vingtième siècle dans l'horizon d'une possibilité philosophique. Des institutions qui sont déjà des philosophèmes, puisqu'elles s'engagent à mettre en œuvre une certaine philosophie du droit international, des droits de l'homme et de l'histoire uni-

40. Heidegger, *L'homme et le philosophe*, avec la participation de Pierre Aubenque, Jeanne Hersch, Paul Ricoeur, Alberto Wagner de la Reyna, Rainer Wiehl, le jeudi 7 décembre 1989, à l'UNESCO.

41. Jacques Derrida: *Le droit à la philosophie du point de vue cosmopolitique*, Paris, Verdier/éditions UNESCO, 1997.

verselle, sont légitimées par des concepts qui ont une histoire philosophique inscrite jusque dans la langue de leur Acte constitutif.

Mais si l'UNESCO est une institution philosophique, pourquoi devrait-elle posséder une Division de la philosophie ? Manière de reposer la question ouverte par *Le conflit des facultés*, à laquelle Schelling répondait contre Kant que l'Université étant philosophique de part en part, il n'y avait pas lieu de l'enfermer dans un département de philosophie. Est ainsi (re)posée la question de l'UNESCO comme lieu de la philosophie : la philosophie devant y être partout, peut-elle être nulle part en particulier ? Pour autant, est clairement assignée comme mission à l'UNESCO le partage d'une culture et d'une langue philosophique qui requiert un droit à leur accès par l'éducation, soit la reconnaissance d'un *droit à la philosophie du point de vue cosmopolitique*.



**Jean-Paul Sartre et René Maheu
au Colloque Kierkegaard, 1964**

VIII

NATURE HUMAINE ET CULTURE DE LA PAIX

On l'a vu : l'une des tâches de l'UNESCO est de soutenir les travaux des philosophes, singulièrement dans la considération du présent, et de contribuer à les rendre publics et accessibles à tous. Dans le même temps, en tant qu'elle est une institution philosophique, elle procède en elle-même d'un travail philosophique sur ses propres concepts et sur les philosophèmes qui gouvernent son action. On ne peut comprendre comment l'UNESCO est saisie par la philosophie, et quel programme en matière de philosophie elle peut et doit se donner aujourd'hui, sans rappeler le chemin qui l'amène à prouver que la guerre n'est pas un destin naturel – et un destin tragique – pour l'humanité, et que construire la paix est d'abord une affaire de culture.

Prolégomènes pour une histoire philosophique de l'UNESCO

L'histoire de la philosophie atteste de trois possibilités de problématiser les rapports de la guerre et de la paix :

- 1) ou bien la guerre est la vérité de la paix, et la violence à l'état pur gouverne les États. C'est par exemple la théorie du philosophe anglais Thomas Hobbes, qui dans son ouvrage *Le Léviathan*, décrit l'état de nature comme celui de la guerre de tous contre tous ; ou celle de Pascal, pour qui « comme on n'a pas pu faire que la justice soit force, on a fait la force juste » ; ou bien encore celle de Machiavel. Toutes ces problématiques sont fondées sur la Nature.
- 2) ou bien la paix est la vérité de la guerre, laquelle n'est qu'une altération d'une nature (un accident de la substance qu'est la paix). C'est la position de Thomas d'Aquin, fondée sur le droit. Elle autorise les guerres

42. Voir Kant : *De la paix perpétuelle*, Préface de Françoise Proust, Paris, Garnier-Flammarion ; et l'article de cette dernière dans *Guérir de la guerre et juger la paix*, actes du Colloque tenu à l'UNESCO, sous la responsabilité de Rada Ivekovic et Jacques Poulain, Paris, L'Harmattan 1998.

justes, qui sont le rétablissement de la politique par les voies naturelles. 3) ou bien la paix est un idéal qui doit être *institué*, comme chez Kant. Ce dernier écrit en 1795 un essai: *De la paix perpétuelle* qui s'inspire directement de celui de l'Abbé de Saint-Pierre commenté par Jean-Jacques Rousseau, mais le resitue dans sa philosophie critique et le formule catégoriquement comme loi universelle de la raison pratique. Quelles sont les conditions de possibilité d'une paix durable entre les peuples et les États ? Elles sont au nombre de trois: la constitution politique de chaque État doit être républicaine ; le droit des gens (le droit international) se fonder sur une fédération (un fédéralisme) d'États libres ; le droit cosmopolitique se restreindre aux conditions de l'hospitalité universelle⁴².

Alors que dans une philosophie de la guerre, les relations normales entre les hommes sont marquées par la vio-

lence, dans une philosophie de la paix, la guerre ne saurait être tolérée que comme moyen d'aboutir à la paix. Mais il s'agit d'aller plus loin: non pas seulement régler et limiter la guerre, mais supprimer la possibilité d'y recourir. Soit l'idée du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre : « renoncer à jamais à la voix des armes ». L'idée d'une paix perpétuelle passe donc par celle de son institution. Ce qui présuppose une volonté partagée d'établir durablement la paix par le droit. Pour Kant, cette volonté n'est pas une volonté de moyen, mais de fin, et en dernière instance, c'est la morale qui est au fondement du refus de la guerre. La paix est donc non pas un but de circonstances, mais un devoir être : c'est une idée qui commande l'instauration d'un nouvel état du monde, où la paix sera perpétuelle, c'est à dire universelle. Comment réaliser cette idée morale dans la politique ? Par une

43. Voir Marc Agi :
*René Cassin, prix
Nobel de la Paix,
père de la
Déclaration uni-
verselle des droits
de l'homme*,
Paris, Perrin,
1998.

Société des Nations, par l'instauration d'un droit public des Nations.

La fondation de la Société des Nations en 1919, comme le Pacte Briand-Kellog, signé le 27 août 1928, se proposant d'étendre la renonciation à la guerre à tous les États du monde, parce que la paix ne peut être pensée qu'à l'échelle mondiale, participent de cet implicite hérité de Kant. René Cassin avait écrit dans le *Journal de Genève*, quelques jours avant sa signature, que l'importance de ce pacte était de *faire passer, du domaine de la morale dans celui de la politique des gouvernements, la mise hors la loi de la guerre*⁴³.

La paix est une idée de la raison, une finalité à atteindre dont on peut asymptotiquement se rapprocher. On verra là l'origine philosophique de l'UNESCO. En affirmant que c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix, parce que c'est là que prennent naissance

les guerres, les penseurs qui inspirent sa fondation se distinguent du pessimisme des intellectuels de l'entre-deux guerres, P. Valéry, S. Freud ou E. Husserl, affectés d'un profond désarroi devant la crise de la civilisation ; ils sont tout au contraire animés d'une foi dans l'avenir de l'humanité qui leur fait percevoir l'avènement d'une nouvelle ère de l'histoire. Et dans ses premiers documents, la Conférence générale ne cesse de répéter que *dans toutes ses activités, l'UNESCO aura comme principal souci la cause de la paix, à laquelle elle est consacrée*. Longtemps, deux conceptions s'affrontent : pour les uns, l'esprit de paix ne peut se répandre dans le monde que grâce à une action puissante d'éducation populaire, servie par les médias ; pour les autres, il faut mener une action de persuasion sur les élites dirigeantes, coupables d'être les « fauteurs de guerre⁴⁴ ». Mais si les avis divergent sur les moyens d'empêcher

44 Jean Thomas:
U.N.E.S.C.O.,
Paris, Gallimard,
1962 page 188.

la guerre, l'accord se fait sur les causes.

La question raciale, la science et l'instinct de guerre

L'une des causes premières de la Deuxième guerre mondiale est d'emblée identifiée comme l'exploitation de l'ignorance et du préjugé par les théories pseudo-scientifiques de l'inégalité des races et des hommes, et c'est ainsi que dès 1950 l'UNESCO commence à réunir des philosophes et des scientifiques pour combattre cette idéologie de la science, et proclamer l'inconsistance biologique du concept de race. A partir de 1951, l'UNESCO suscite une collection qui a pour titre : *La question raciale devant la science moderne*, dans laquelle seront publiés *Race et biologie* de L.C. Dunn, *Race et civilisation* de Michel Leiris, *Race et psychologie* de Otto Klineberg, Les mythes raciaux de Juan Comas, *L'origine des préjugés* de Arnold Rose, *Race et his-*

toire de Claude Lévi-Strauss, *Race et société* de Kenneth Little. Et en 1964, vingt deux biologistes et anthropologues se réunissent à Moscou et adoptent des « propositions sur les aspects biologiques de la question raciale ».

Et bientôt cette tâche devient un devoir, l'UNESCO ayant déclaré en 1978, suivant en cela les recommandations des experts qu'elle avait rassemblés, qu'il y allait de la responsabilité des scientifiques de faire en sorte de préserver leurs recherches de toute exploitation raciste, et de sensibiliser le public à la bonne réception de leurs résultats. Favoriser l'organisation de la force des idées, c'est d'abord permettre aux scientifiques de se réunir pour réfléchir au message de leurs travaux, mais aussi d'œuvrer à leur bonne interprétation et compréhension parmi les hommes. Une tâche étendue au colloque d'Athènes en 1981, au-delà de la critique des idéologies à prétention

scientifique qui visent à légitimer le racisme et les pratiques de discrimination raciales, à toutes celles qui visent à justifier la domination et la violence. L'anthropologue Santiago Genoves y montre alors comment les concepts scientifiques peuvent donner matière à contresens (confusion entre les types de violence des animaux et des humains, entre la survie du plus apte et celle du plus fort, entre causes naturelles et causes culturelles). C'est dans la continuité de cette tradition que prend place la réunion de Séville.

Le *Manifeste de Séville* sur la violence, adopté le 16 mai 1986, est d'abord une déclaration polémique des savants pour révoquer toute idéologie de la science qui viendrait légitimer l'inéluctabilité – qui serait fondée naturellement – de la guerre et de la violence pour l'humanité. Il doit beaucoup aux travaux et à l'action des Professeurs D. Adams et T. Varis.

Il s'agit de réfuter scientifiquement le mythe selon lequel la violence serait prédéterminée biologiquement chez l'homme. Ce mythe résulte d'un usage illégitime de faits et de théories scientifiques, visant en dernière instance à justifier comme naturelles la violence et la guerre. Le *Manifeste* proclame incorrects, du point de vue de la science, cinq énoncés :

– est incorrecte scientifiquement l'affirmation selon laquelle l'homme hérite de l'animal quelque propension que ce soit à faire la guerre. Les animaux ne font pas nécessairement la guerre, et l'homme se différencie de l'animal parce qu'il a une culture. La guerre n'est pas une fatalité biologique, mais un produit de la culture, et cette culture peut évoluer.

– est incorrecte scientifiquement le présupposé d'une programmation génétique de l'homme pour la guerre ou pour la violence. La personnalité des individus est le produit de l'interaction complexe de leur patrimoine

généétique et de leur éducation, la culture humaine.

– est incorrecte scientifiquement l'idée d'une sélection en faveur de l'agressivité au cours de l'évolution humaine : c'est au contraire la capacité de coopérer qui semble liée au bien-vivre.

– est incorrecte scientifiquement la thèse d'une physiologie neuronale qui nous contraindrait à la violence : les hommes n'ont pas un « cerveau violent ».

– est incorrecte scientifiquement l'attribution à un instinct ou tout autre motif unique d'être cause unique de la guerre.

Issu de la réunion d'une communauté scientifique, ce manifeste atteste d'abord de la conscience d'une responsabilité des savants dans l'interprétation et l'usage des résultats de leurs recherches, et des limites de la science.

Ce sont les spécialistes les plus éminents de la psychologie, de la neurophysiologie, de l'éthologie, de l'anthropologie biologique, qui viennent contester l'idéologie d'une détermination qui viendrait pousser l'homme à la violence, et en appellent aux sciences humaines et sociales pour analyser les phénomènes complexes de la guerre et de la violence organisée. Ce sont eux qui *reconnaissent que la science est un produit de la culture qui ne peut avoir un caractère définitif englobant l'ensemble des activités humaines*. C'est donc du lieu de la science qu'ils réfutent la manipulation tendant à établir que la biologie condamnerait l'humanité à la guerre, autorisant par-là même la possibilité d'inventer pour les générations futures la paix.

L'invention du concept de culture de la paix

Avec le Congrès de Yamassoukro (Côte d'Ivoire), qui s'ouvre le 26 juin 1989,

l'UNESCO engage sa réflexion sur les déterminations positives qui engagent la promesse de la paix. Il ne s'agit plus de dresser le catalogue des causes de la guerre, ou de rendre manifestes les obstacles à la résolution des conflits. Mais de déployer le champ des conditions de possibilité de la construction de la paix, et de définir la nature, la structure et la fonction de la contribution de l'UNESCO dans cette tâche, au regard de ses compétences.

Ce Congrès, qui rassemble cent soixante spécialistes, personnalités et observateurs du monde entier, a pour nom « la paix dans l'esprit des hommes ». Il est précédé d'une réunion préparatoire, qui discute un document de travail qui revendique d'emblée une inspiration philosophique, mettant en exergue Spinoza « La paix n'est pas la simple absence de guerre » et Kant, et puise sa réflexion dans les derniers travaux de la science. Le Directeur général lui

aussi cite Kant : « Une guerre d'extermination où la destruction atteindrait les deux parties à la fois et en même temps se ferait destruction de tout droit, ne laisserait s'établir la paix perpétuelle que dans le grand cimetière de l'espèce humaine »⁴⁵. C'est du Congrès de Yamoussoukro (28 juin 1989) que date l'invention du concept de culture de la paix, avec l'idée régulatrice que la paix ne peut se fonder que sur le respect absolu des droits de l'homme et dans un environnement de qualité. Un an plus tard, c'est l'effondrement du mur de Berlin (novembre 1989). L'action de l'UNESCO se démarque de celle de l'ONU, en mettant l'accent non plus sur la gestion des crises, mais sur le dialogue, la médiation et la négociation, et fait apparaître de nouveaux interlocuteurs sur la scène de la société civile, au delà de celle des États, pour une nouvelle approche de la sécurité⁴⁶.

45. Federico Mayor : *Allocation d'ouverture à la réunion préparatoire du Congrès de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)*, en date du 6 septembre 1988, Archives de l'UNESCO.

46. Voir *Unité de la paix et des nouvelles dimensions de la sécurité*, Avant-propos de Moufida Goucha, UNESCO, 1999.

L'idée séminale de l'UNESCO est désormais aussi que *le maintien, le rétablissement et la consolidation de la paix et la construction de la paix dans l'esprit des hommes ne doivent pas être conçus comme des moments chronologiquement distincts et successifs, et ils peuvent coexister et leur ordre même peut s'inverser*. Bien loin de penser que la paix puisse être l'absence de conflit, l'UNESCO postule que *le conflit est partie intégrante des relations humaines. La finalité d'une culture de la paix n'est pas tant d'éliminer les conflits pour arriver à un impossible consensus que d'éviter leur phase virulente*.

Il s'ensuit la théorie dite du triangle interactif : la culture de la paix est indissociable de la démocratie et des Droits de l'homme, et du développement. La démocratie est définie par la possibilité pour chacun d'exprimer ce qu'il pense, ce qui présuppose le respect du pluralisme des opinions et la reconnaissance d'un droit à leur

publicité ; elle est aussi la participation des citoyens à la vie politique, du vote à l'accès à la magistrature ; elle est enfin sous condition du dialogue, et productrice d'espaces publics où peut se jouer la subjectivation politique. La culture de la paix ne saurait s'entendre non plus sans la défense, l'extension et l'application des droits de l'homme, *aussi bien civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits de la troisième génération*⁴⁷. Il n'y a pas non plus enfin de culture de la paix sans développement durable, réduction des inégalités économiques et sociales, à l'échelle nationale et internationale, et lutte contre une mondialisation qui sépare l'humanité en deux : ceux qui ont accès aux avantages de la modernité, et ceux qui en sont privés par la loi du marché ou par une gouvernance antidémocratique. L'UNESCO est passée d'une philosophie de la paix à une philosophie de

47. Voir *Agir pour les droits de l'homme au XXI^e siècle*, textes réunis par Federico Major avec la collaboration de Roger-Pol Droit, Editions UNESCO, Paris 1998.

la culture de la paix. Et l'éducation devient, à partir de 1989, le meilleur vecteur de cette culture de la paix. Une éducation d'abord fondée sur l'éveil de l'esprit critique et la formation d'un jugement libre, donc sur la philosophie, car celle-ci est de manière singulière et privilégiée, selon le Directeur général inaugurant la première Chaire UNESCO de philosophie à Santiago du Chili en 1995, *une école de liberté qui nous ouvre les portes de l'avenir*. La philosophie est dès lors, plus que jamais, convoquée dans les programmes de l'UNESCO.

***Déclaration de Paris
pour la philosophie***

Nous, participants aux journées internationales d'étude philosophie et démocratie dans le monde organisées par L'UNESCO, qui ont eu lieu à Paris les 15 et 16 février 1995, **Constatons** que les problèmes dont traite la philosophie sont ceux de la vie et de l'existence des hommes considérés universellement,

Estimons que la réflexion philosophique peut et doit contribuer à la compréhension et à la conduite des affaires humaines,

Considérons que l'activité philosophique, qui ne soustrait aucune idée à la discussion, qui s'efforce de préciser les définitions exactes des notions utilisées, de vérifier la validité des raisonnements, d'examiner avec attention les arguments des autres, permet à chacun d'apprendre à penser par lui-même,

Soulignons que l'enseignement philosophique favorise l'ouverture d'esprit, la responsabilité civique, la compréhension et la tolérance entre les individus et entre les groupes,

Réaffirmons que l'éducation philosophique, en formant des esprits libres et réfléchis, capables de résister aux différentes formes de propagande, de fanatisme, d'exclusion et d'intolérance, contribue à la paix et prépare chacun à prendre ses responsabilités face aux grandes interrogations contemporaines, notamment dans le domaine de l'éthique,

Jugeons que le développement de la réflexion philosophique, dans l'enseignement et dans la vie culturelle, contribue de manière importante à la formation des citoyens, en exerçant leur capacité de jugement, élément fondamental de toute démocratie.

C'est pourquoi, en nous engageant à faire tout ce qui est en notre pouvoir, dans nos institutions et nos pays respectifs, pour réaliser ces objectifs, nous déclarons que :

Une activité philosophique libre doit être partout garantie, sous toutes les formes et dans tous les lieux où elle peut s'exercer, à tous les individus ;
L'enseignement philosophique doit être préservé ou étendu là où il existe, créé là où il n'existe pas encore, et nommé explicitement **philosophie** ;
L'enseignement philosophique doit être assuré par des Professeurs compétents, spécialement formés à cet effet, et ne peut être subordonné à aucun impératif économique, technique, religieux, politique ou idéologique ;

Tout en demeurant autonome, m'enseignement philosophique doit être, partout où cela est possible, effectivement associé, et pas seulement juxtaposé, aux formations universitaires ou professionnelles, dans tous les domaines ;

La diffusion de livres accessibles à un large public, tant par leur langage que par leur prix de vente, la création d'émissions de radio ou de télévision, de cassettes audio ou video, l'utilisation pédagogique de tous les moyens audiovisuels et informatiques, la création de multiples lieux de débats libres, et toutes les initiatives susceptibles de faire accéder le plus grand nombre à une première compréhension des questions et des méthodes philosophiques doivent être encouragées, pour constituer une éducation philosophique des adultes ;

La connaissance des réflexions philosophiques des différentes cultures, la comparaison de leurs apports respectifs, l'analyse de ce qui les rapproche et de ce qui les oppose doivent être poursuivies et soutenue par les insti-

tutions de recherche et d'enseignement ;

L'activité philosophique, comme pratique libre de la réflexion, ne peut considérer aucune vérité comme définitivement acquise et incite à respecter les convictions de chacun, mais elle ne doit en aucun cas, sous peine de se nier elle-même, accepter les doctrines qui nient la liberté d'autrui, bafouent la dignité humaine et engendrent la barbarie.

Cette déclaration a été pour la première fois adoptée par les Professeurs Ruben G. Apressian (Moscou), Tanella Boni-Koné (Abidjan), Tzotcho Boyadjiev (Sofia), In-Suk Cha (Séoul), Marilena Chaui (Brésil), Donald Davidson (Berkeley), Souleymane Bachir Diagne (Dakar), François Dossou (Cotonou), Michael Dummet (Oxford), Artan Fuga (Tirana), Humberto Giannini (Santiago du Chili), Paulin J. Hountondji (Cotonou), Ioanna Kuçuradi

*(Ankara), Dominique Lecourt
(Paris), Nelly Motroshilova
(Moscou), Satchidananda Murty
(Calcutta), Ulrich Johannes
Schneider (Berlin), Serracino Inglott
(Malte), Mohammed Allal Sinaceur
(Rabat), Richard Schusterman
(Philadelphie), Fathi Triki (Tunisie),
Susana Villavicencio (Buenos Aires) ;*

IX

ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE ET DÉMOCRATIE DANS LE MONDE

A partir de 1994, la Division de la philosophie est rattachée directement au Sous-Directeur général et va s'orienter dans de nouvelles directions: le programme Démocratie et philosophie dans le monde, les Rencontres philosophiques de l'UNESCO, les Chaires UNESCO de philosophie.

La première enquête internationale sur l'enseignement de la philosophie

L'UNESCO avait effectué, en 1951 et 1952, une enquête demeurée célèbre sur l'enseignement de la philosophie, et notamment sur la place qu'il occupe dans les systèmes d'enseignement de différents pays, sur son rôle dans la formation du citoyen et sur l'importance qu'il revêt pour la recherche

d'une meilleure compréhension entre les hommes⁴⁸. Le rapport avait été publié avec une analyse générale des problèmes soulevés par l'enseignement de la philosophie par Georges Canguilhem, jeune inspecteur général de philosophie qui s'était distingué comme résistant, comme Jacques Havet, qui lui-même participait à cette enquête comme membre de la Division philosophie et sciences humaines de l'UNESCO. Il est accompagné d'une déclaration commune des experts, qui énoncent que l'enseignement de la philosophie là où il existe traduit l'importance que ces sociétés accordent à la pensée philosophique comme indispensable à la prise de conscience des problèmes fondamentaux de la science et de la culture, et par suite à l'orientation de la conduite en fonction d'une réflexion personnelle et libre sur les valeurs de la condition humaine. Et qu'en conséquence il faut maintenir, préserver et développer cet enseigne-

48. Résolution 4.41 de la Sixième Conférence générale en date de juin 1951.

49. *L'enseignement de la philosophie, enquête internationale*, UNESCO, 1953, pages 17-25

ment là où il existe, et le créer là où il est inexistant dans le monde. *Le comité tient pour essentiel :*

a) Que l'enseignement de la philosophie soit toujours donné dans l'esprit de libre recherche et de libre discussion ;

b) que l'autonomie de la pensée et de l'enseignement philosophique ne soit jamais compromise, ni indirectement par la structure des institutions, ni directement par l'intervention des pouvoirs organisés ;

c) que cet enseignement s'adressant par définition à tout membre de la communauté sans aucune discrimination, ne soit pas réservé par les institutions à certains élèves ou étudiants à l'exclusion de certains autres, pour des raisons étrangères aux seules règles de la compétition et de l'orientation scolaires dans le système d'institutions éducatives de la communauté⁴⁹.

Des études régionales sur l'enseignement et la recherche philosophique

Sous la Présidence de Amadou-Mahtar M'Bow, la Conférence générale demande que des études sur l'enseignement et la recherche philosophiques dans chaque région du monde soient organisées, qui donneront matière à des publications: en juin 1980, une réunion de philosophes est organisée à Nairobi (Kenya)⁵⁰, en février 1983, une réunion analogue à Bangkok (Thaïlande)⁵¹, en juin 1985, une autre à Lima (Pérou)⁵², et à Beyrouth⁵³, qui donneront matière à publications. Un ouvrage sur la philosophie en Europe sera aussi publié, avec le concours de l'Institut international de philosophie et du CIPSH, en 1993⁵⁴.

Démocratie et philosophie dans le monde

Roger-Pol Droit, reprend, actualise et amplifie en 1994 l'enquête de 1951, à

50. *Teaching and research in philosophy: Africa*, Paris, UNESCO, 1984

51. *Teaching and Research in philosophy: Asian and Pacific*, Paris, UNESCO, 1986

52. *La enseñanza, la reflexión y la investigación filosóficas en America Latina y el Caribe*, Madrid, Tecnos-Unesco, 1990

53. *Etudes sur l'enseignement et la recherche en philosophie dans le monde arabe*, Beyrouth, Dar al-Guarb al-Islami, 1990

54. *La philosophie en Europe*, sous la direction de Raymond Klibansky et David Pears, Paris, Gallimard/UNESCO, 1993.

55. Roger-Pol
Droit :
*Démocratie et
philosophie dans
le monde, préface
de Federico
Mayor*. Paris, Le
livre de poche,
1995, page 15.

laquelle répondent des personnalités de soixante six pays, dans l'idée régulatrice d'ouvrir un nouveau chantier de réflexions et de débats sur la place de la philosophie dans les cultures d'aujourd'hui, et dans la formation du jugement libre des citoyens⁵⁵. Il donne l'occasion à plusieurs philosophes de rédiger des rapports sur la philosophie et les processus démocratiques en Afrique (Paulin Hountondji), au Chili (Cécilia Sanchez), en Allemagne après 1990 (Ulrich J. Schneider), en Amérique Latine (Patrice Vermeren), en Amérique du Nord (Christian Delacampagne), sur les rapports de la philosophie avec l'interdépendance économique (François Rachline), les techniques électroniques (Luca Scarantino), l'enseignement scientifique (Dominique Lecourt), la philosophie politique et la place du citoyen (Etienne Tassin). Des matériaux rassemblés (plus de 2000 pages), il tire un livre format poche qui recevra une

diffusion considérable, en langues anglaise, française et espagnole, et dont les conclusions seront rapportées dans de nombreuses autres langues.

Des journées internationales d'études sont organisées à Paris (15-16 février 1995), qui réaffirment

1) l'importance de l'enseignement philosophique dans la formation des citoyens et la nécessité de son développement dans les différentes régions du monde dans la mesure où la raison humaine est une,

2) encourage une pédagogie de la philosophie en utilisant à la fois le livre, l'enseignement à distance, l'audiovisuel et les moyens informatiques,

3) facilite l'accès des institutions philosophiques des pays moins favorisés aux réseaux électroniques mondiaux.

Ce programme se développera avec la création de réseaux régionaux, particulièrement actifs en Asie du Sud-Est (réunion constitutive à Séoul, en

56. *Philosophy and Democracy in Asia*, edited by Philip Cam, In-Suk Cha, Mark Tamthai, Korean National Commission for UNESCO, 1997

57. *Filosofia y Democracia*, edición a cargo de Humberto Giannini y Patricia Bonzi, Catedra UNESCO de Filosofía, Chile, Editorial Lom, Santiago de Chile, 1997

Corée, du réseau APEND en septembre 1995⁵⁶ à l'initiative de In Suk Cha, puis à Bangkok), en Europe (réunion à Sofia, en Bulgarie, du réseau EPEND avec Alexandre Andonov et Dominique Lecourt en septembre 1996), en Amérique Latine et dans les Caraïbes (réunion à Santiago du Chili en octobre 1996 sous la responsabilité de Humberto Giannini⁵⁷), et en septembre 1998 en Afrique (réunion à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire qui voit la naissance du réseau APHIDEM présidé par Tanela Boni-Koné). Il se complétera par d'autres initiatives, singulièrement sur la philosophie pour les enfants, l'encyclopédie multimédia des sciences philosophiques, ou le programme des chemins de la pensée, qui toutes visent un même but : la popularisation d'une culture philosophique internationale. Le programme « Philosophie et démocratie dans le monde », tout comme les autres contributions du philosophe

**Roger-Pol Droit, témoignent de la
fécondité d'une relation étroite entre
la philosophie vivante et l'UNESCO.**



Caricature de Roger Caillois

Le rêve d'Aristote

Jacques Lacan

On met une différence entre l'objet et la représentation. On sait cela, pour se le représenter mentalement. Il suffit de mots qui, comme on dit, « évoquent », soit « appellent », la représentation. Comment Aristote conçoit-il la représentation ? Nous ne le savons que par ce qui a retenu un certain nombre d'élèves de son temps. Les élèves répètent ce que dit le maître. Mais c'est à condition que le maître sache ce qu'il dit. Qui en juge sinon les élèves ? Donc ce sont eux qui savent. Malheureusement - c'est là que je dois témoigner en tant que psychanalyste - ils rêvent aussi. Aristote rêvait comme tout le monde. Est-ce lui qui s'est cru en devoir d'interpréter le rêve d'Alexandre assiégeant Tyr ? Satyros - Tyr est à toi. Interprétation- jeu qui est typique. Le syllogisme - Aristote s'y est exercé, - le syllogisme procède-t-il du rêve ? Il faut bien dire que le syllogisme est toujours boiteux - en principe triple, mais en réalité application au particulier de l'universel. « Tous les hommes sont mortels. », donc un d'entre eux l'est aussi. Freud là-dessus arrive, et dit que l'homme le désire. Ce qui le prouve, c'est le rêve. Il n'y a rien d'affreux comme de rêver qu'on est condamné à vivre à répétition. D'où l'idée de la pulsion de mort. Les freudo-aristotéliciens, mettant la pulsion de mort en tête, supposent Aristote articulant l'universel et le particulier, c'est-à-dire le font quelque chose comme psychanalystes. Le psychanalysant syllogise à l'occasion, c'est-à-dire aristotélise. Ainsi Aristote perpétue sa maîtrise. Ce qui ne veut pas dire qu'il vive - il survit dans ses rêves. Dans tout psychanalysant, il y a un élève

d'Aristote. Mais il faut dire que l'universel se réalise à l'occasion dans le bafouillage.

Que l'homme bafouille, c'est certain. Il y met de la complaisance. Comme il se voit dans le fait que le psychanalysant revient à heure fixée chez le psychanalyste. Il croit à l'universel, on ne sait pas pourquoi, puisque c'est comme individu particulier qu'il se livre aux soins de ce qu'on appelle un psychanalyste.

C'est en tant que le psychanalysant rêve que le psychanalyste a à intervenir. S'agirait-il de réveiller le psychanalysant ? - mais celui-ci ne le veut en aucun cas - il rêve, c'est-à-dire tient à la particularité de son symptôme.

Le Peri psuchès n'a pas le moindre soupçon de cette vérité, qui constitue la résistance de la psychanalyse. C'est pourquoi Freud contredit Aristote lequel, dans cette affaire de l'âme ne dit rien de bon - si tant est que ce qui reste écrit soit un dire fidèle.

La discrimination du « to ti esti » et du « to ti en einai », qu'on traduit par « essence » et par « substance » en tant que bornée - « to horismon » - reflète une distinction dans le réel, celle du verbal et du réel qui en est affecté. Ce que j'ai moi-même distingué comme symbolique et comme réel.

Si l'est vrai, comme je l'ai énoncé, qu'il n'y a pas de rapport sexuel, à savoir que dans l'espèce humaine il n'y a pas d'universel féminin, qu'il n'y a pas de « toutes les femmes », il en résulte qu'il y a toujours, entre le psychanalyste et le psychanalysant, quelqu'un en plus. Il y a ce que j'énoncerai non pas comme représentation mais comme présentation de l'objet. Cette présentation est ce que j'appelle à l'occasion objet a. Il est d'une extrême complexité. Aristote néglige cela, parce qu'il croit qu'il y a une représentation, et cela entraîne que Freud l'écrit. Aristote pense - il n'en conclut pas qu'il soit pour

autant - il pense le monde, en quoi il rêve comme ce qu'on appelle tout le monde, c'est-à-dire les gens. Le monde qu'il pense, il le rêve, comme tous ceux qui parlent. Le résultat, c'est - je l'ai dis - que c'est le monde qui pense. La première sphère est ce qu'il nomme le « nous ».

On ne peut savoir à quel point le philosophe délire toujours. Freud, bien sûr, délire aussi. Il délire, mais il note qu'il parle de nombres et de surfaces. Aristote eût pu supposer la topologie, mais il n'y en a pas trace.

J'ai parlé du réveil. Il se trouve que j'ai rêvé récemment que le réveil sonnait. Freud dit qu'on rêve du réveil quand on ne veut en aucun cas se réveiller.

A l'occasion, le psychanalysant cite Aristote. Cela fait partie de son matériel. Il y a donc toujours quatre personnes entre le psychanalyste et le psychanalysant. A l'occasion, le psychanalysant fournit Aristote. Mais le psychanalyste a derrière lui son inconscient dont il se sert à l'occasion pour donner une interprétation.

C'est tout ce que je peux dire. Que j'hallucine dans mon rêve le réveil sonnante, je considère cela comme un bon signe, puisque, contrairement à ce que dut Freud, il se trouve, moi, que je me réveille. Au moins me suis-je, dans ce cas, réveillé.

*UNESCO, 1^{er} Juin 1978.
A l'occasion du 2300^e anniversaire
de la mort d'Aristote.*

X
DE SANTIAGO DU CHILI
À SÉOUL/DE TUNIS
À MONTRÉAL/D'ANKARA
À CARACAS OU PARIS :
LES CHAIRES UNESCO
DE PHILOSOPHIE

Dans le même temps que la philosophie est saisie par l'UNESCO, l'UNESCO va aussi vers elle. Dans l'idée régulatrice de constituer dans chaque région du monde des lieux de cristallisation et de rayonnement de la philosophie au présent et en commun, la seconde initiative originale prise dans cette dernière décennie en matière de philosophie est la création de Chaires UNESCO de philosophie, dans le cadre du programme UNIT-WIN : Chaires UNESCO lancé en 1991. Qu'est-ce qu'une Chaire UNESCO de philosophie ? C'est d'abord, selon un chercheur au CNRS chargé pendant cinq ans de ce programme

au sein de la Division de la philosophie⁵⁸, un pôle d'excellence de la philosophie vivante, appuyée sur une tradition dont la modernité n'est pas la répétition du même, mais l'invention du nouveau. C'est un lieu privilégié de circulation d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants de haut niveau, pour le partage des savoirs. C'est enfin une scène de libre expression du dissensus – à l'image de la démocratie – qui accepte le pluralisme des références et des écoles, cherche le dialogue au-delà de toutes les frontières, et requiert, au nom du droit à la philosophie, la communauté des égaux dans le travail de la réflexion philosophique. Une Chaire UNESCO de philosophie, de son lieu naturel qu'est l'Université, a pour vocation de confronter la rigueur de la réflexion philosophique aux problèmes du monde actuel, et de la rendre accessible au plus grand nombre, car elle est un élément essentiel de la sensibilisation aux

58. Patrice Vermeren : *Qu'est-ce qu'une Chaire UNESCO de Philosophie ?*, Dans *Philosophie*, n°3, 1996.

valeurs de la démocratie et à la culture de la paix.

Le choix des lieux d'institution de ces Chaires, comme celui des thèmes et des titulaires, ne doit rien au hasard.

La première est créée à **Santiago du Chili**, elle a pour thème : *Espace public et expérience de la pluralité*.

Elle se donne pour projet de retravailler les notions d'exercice du savoir, d'usage de la raison, de dialogue, de vérité, d'éthique, de pouvoir, de démocratie, de nation, d'identité. Elle prend acte qu'après la fin de l'antagonisme idéologique entre les grandes puissances dans le monde et la sortie des dictatures militaires en Amérique Latine, génératrices de la dépolitisation généralisée des sociétés et de l'inhibition de toute activité réflexive dans le domaine du politique, s'est installé un vivre-ensemble démocratique sujet à des formes masquées et inconscientes de censure et un vide de toute critique proprement philosophique de la

politique. Ses premiers travaux sont consacrés à l'étude du concept moderne de tolérance, montrant comment celui-ci ne pouvait naître à partir de l'idéal de rationalité des Lumières, comment nous ne pouvons être tolérants avec l'intolérable, en tant qu'idée, idéal pour une expérience de vie ou pour une expérience en commun. Ils reconduisent à cette question radicale : Qu'est-ce que l'humainement tolérable ? Qu'est-ce que l'humainement assimilable en tant que bien ? Qu'est-ce que l'humainement partageable ? Son titulaire est Humberto Giannini, Professeur de philosophie antique et médiévale à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université du Chili, qui a reçu naguères le Prix national des lettres de son pays, et dont l'œuvre considérable, préfacée en France par Paul Ricoeur qui la donne pour insolite et étonnante, pose la question de la possibilité d'un vivre-ensemble qui ne se réduise pas à une vie collective désolée.

59. *Spinoza et la politique*, sous la responsabilité de Humberto Giannini, Pierre-François Moreau, Patrice Vermeren, Editions L'Harmattan, 1995.

60. *Filosofía y Democracia*, Edición a cargo de Humberto Giannini y Patricia Bonzi, Editorial Catedra UNESCO de Filosofía, Chile/Lom, Santiago de Chile, 1997, *op. cit.*

La Chaire vit depuis 1994 avec des séminaires permanents, sous condition d'évènements philosophiques périodiques rassemblant des philosophes, professeurs et étudiants, en grand nombre et venus de toute l'Amérique Latine et du monde entier, tels (mais il est impossible d'en donner une liste complète) : le colloque « Spinoza » qui, convoquant l'*Ethique* et le *Traité Théologico-politique* au présent de la transition démocratique, célébrait, comme l'indique Humberto Giannini dans un dossier de sept pages consacré à cette manifestation par *Le Mercurio* du 4 juin 1995, un *Spinoza critique de la démocratie et postulant la nécessité d'un régime qui fasse une meilleure place à la participation dans l'exercice de la citoyenneté*⁵⁹ ; un congrès international « Philosophie et démocratie en Amérique Latine dans les Caraïbes⁶⁰ » en 1996, ainsi qu'un Hommage à José Echeverría ; les secondes rencontres « Citoyenneté

démocratique, éducation philosophique et culture de la Paix en Amérique Latine et dans les Caraïbes » en 1997⁶¹.

La Chaire UNESCO de philosophie de Caracas (Vénézuéla), sise à l'Institut International d'études avancées de l'Université Simon Bolivar, a pour thème le *Dialogue philosophique Européo-latino-américain*, et se propose de favoriser l'exploration des fondements épistémologiques des savoirs scientifiques tant dans le domaine des sciences mathématiques et naturelles que dans celui des sciences sociales, politiques et éthiques, sur des problématiques philosophiques d'intérêt commun entre l'Europe et l'Amérique Latine. Son titulaire, Ernesto Mayz Vallenilla, Professeur de philosophie à l'Université Simon Bolivar, a repris la critique de la technique faite par Heidegger et tenté de mettre en question les présupposés et les conséquences de l'emprise de la raison en

61. *Memoria y identidad*, Edicion a cargo de Rodrigo Alvayay, Humberto Giannini y Sonia Saenz, Editorial Sudamericana, 2000

62. Cette collection de la Chaire UNESCO de Philosophie de Caracas a publié entre autres
Javier Sasso : *La filosofía latino-americana y las contrucciones de su historia* ;
Ernesto Mayz Vallenilla : *Invitación al pensar del siglo XX* ;
Masimo Desiato : *Nietzsche*.

Occident, jusqu'à proposer un nouveau logos métatechnique susceptible d'appréhender les dernières recherches scientifiques et techniques. Cette Chaire a certes organisé d'importantes manifestations, comme le premier colloque « Citoyenneté démocratique, éducation philosophique et culture de la paix en Amérique Latine et dans les Caraïbes » en 1997, mais s'attache surtout à la circulation des personnalités philosophiques et à l'organisation de séminaires dans le but de participer à la formation de chercheurs et de professeurs de haut niveau en philosophie, et au dialogue philosophique au quadruple niveau national, régional, interrégional et international, en favorisant l'interaction de la philosophie avec la culture et les sciences. Elle publie une importante collection de livres aux éditions Monte Avila.⁶²
La Chaire UNESCO de philosophie de Paris, ayant pour thème la *Philosophie de la culture et des insti-*

tutions, est à vocation européenne, a son siège à l'Université Paris 8. Elle vise à identifier, et à restaurer le cas échéant, les conditions du jugement de vérité permettant à la culture et aux institutions de faire valoir celui-ci dans le domaine de l'action, des désirs et de la création de façon aussi objective que les scientifiques sont présumés le faire valoir dans le domaine de la connaissance. Elle est à vocation européenne, car elle est consciente d'avoir à surmonter la volonté de puissance eurocentrée, animant depuis les temps modernes une raison pratique aveugle, en soumettant le domaine de la vie culturelle et sociale à la faculté de juger théorique qui a toujours inspiré et guidé la culture et les institutions pour en faire des espaces d'émancipation mutuelle. Elle a donc à faire reconnaître la réflexion philosophique comme la forme de vie qui y fait déjà du partage de la vérité, la seule et unique condition de liberté indivi-

63. Jacques Poulain : *La condition démocratique, leçon inaugurale de la Chaire UNESCO de Philosophie de Paris*, Paris, Editions L'Harmattan, 1966.

64. Les Chaires UNESCO de Philosophie ont permis de décerner des Doctorats Honoris Causa, et singulièrement à l'Université Paris 8, à Richard Rorty et Jürgen Habermas, et à Humberto Giannini et Marilena de Souza Chaui.

65. Voir entre autres Jacques Poulain (dir) : *Les possédés du vrai ou l'enchaînement pragmatique de l'esprit*, Editions Le Cerf, 1998 ; *Guérir de la guerre et juger la paix*, Colloque

duelle et collective. Placée sous la responsabilité du Professeur Jacques Poulain, Directeur du département de philosophie de l'Université Paris 8, qui poursuit depuis plus de trente ans une œuvre fondée sur la critique de la pragmatique et de son consensus aveugle pour restaurer le jugement philosophique critique déjà à l'œuvre dans toute communication, culture et institution⁶³, et qui a toujours eu une activité considérable depuis son premier séminaire « Droit, Démocratie et espace public » en 1997. Ce séminaire auquel participaient Richard Rorty et Jürgen Habermas, qui, à cette occasion, reçurent un doctorat Honoris Causa de l'Université Paris 8⁶⁴. Elle a installé durablement une scène philosophique internationale sans précédent, avec des publications nombreuses⁶⁵, et débouche aujourd'hui sur la fondation d'un Institut européen de la culture, avec le soutien du Conseil de l'Europe.

La **Chaire UNESCO de philosophie de Séoul** (République de Corée) porte son attention sur *la transmission de la philosophie et la démocratie*. Placée sous la direction du Professeur In-Suk Cha, Professeur à l'Université de Séoul, elle interroge les modalités de la transmission des savoirs philosophiques et l'idée démocratique dans la perception que peuvent en avoir les cultures asiatiques dans leur confrontation avec la modernité. Poursuivant jusqu'à aujourd'hui les activités de l'APPEND (Asia and Pacific Philosophy Education Network for Democracy), elle organise chaque deux ans une rencontre sur : philosophie et démocratie en Asie (Séoul, 1996), l'enseignement philosophique pour le nouveau millénaire (Bangkok, 1998), Science et valeurs (Tokyo, 2000), qui ont été publiés⁶⁶. A l'occasion de la quatrième rencontre de Sidney (2002), l'APPEND et la Chaire UNESCO de philosophie ont sorti

à l'UNESCO, Préface de Daniel Janicot. Editions L'Harmattan, 1998 ; *Penser au présent*, Editions L'Harmattan, 1999 ; *La modernité en questions*, Editions L'Harmattan, 1999.

66. Voir *Philosophy and democracy in Asia*, et, *Teaching Philosophy for democracy*, Edited by Philip Cam, In-Suk Cha, Mark Tamthai, Korean National Commission for UNESCO, 1997/1999, Collection de la Chaire UNESCO de philosophie de Séoul.

67. *Humanitas Asiatica*, An International Journal of Philosophy, Seoul, Philosophy and Praxis, www.humanitasasiatica.com.

une remarquable revue de philosophie qui est un lieu inédit de dialogues et d'échanges pour la communauté philosophique d'Asie et du Pacifique, jusqu'ici dispersée par l'Histoire⁶⁷.

La Chaire UNESCO de philosophie de Tunis (Tunisie) a pour thème : *Philosophie et expérience de l'altérité* pour le dialogue euro-méditerranéen. Elle veut poser la question philosophique de l'expérience de l'autre, en tant qu'elle engage la construction de toute société, la consolidation de la communauté et la constitution de la subjectivité. Comment une société conçoit-elle son autre ? Comment, au sein d'une communauté, les différents membres construisent-ils un certain regard sur ce qui ne leur est pas semblable ? Comment envisager la connaissance de l'autre – qu'il soit l'étranger, de l'autre sexe, l'animal ou la nature ? Cette Chaire est placée sous la responsabilité du Professeur Fahti Triki,

de l'Université de Tunis, auteur d'une œuvre rédigée pour partie en arabe, pour partie en français, traduite en plusieurs autres langues, et qui traite systématiquement de l'hospitalité, de l'altérité et de la civilité. Ici encore, de nombreux et importants colloques internationaux ont été organisés depuis 1997, ainsi que des cours et conférences. Elle rayonne aujourd'hui dans toute la Méditerranée, et possède de une antenne à l'Université de Constantine (Algérie).

La **Chaire UNESCO de philosophie d'Ankara** (Turquie) s'est donnée pour thème : *Philosophie des Droits de l'homme*. Elle vise à interroger les fondements des droits de l'homme, leur prétention à l'universalité, et le modèle de structuration des normes sur lesquelles ils reposent. Le Professeur Ioanna Kuçuradi, qui la dirige, s'est illustrée dans la défense des droits de l'homme, et a créé dans son Université d'Hacettepe à Ankara un Centre d'études philosophiques

68. *Human Rights in Turkey and the World in the Light of Fifty-years Experience*, Ioanna Kuçuradi dir., Ankara, Hacettepe University, 2000.

internationales sur les Droits de l'homme. Elle est aussi Présidente de la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP). Aussi peut-on la voir organiser régulièrement depuis 1998 un Colloque sur les Droits de l'homme en Turquie et dans le monde, qui intéresse non seulement les philosophes, mais tous ceux qui, dans l'Université, dans l'État ou dans la société civile, combattent pour les préserver et les appliquer⁶⁸.

La **Chaire UNESCO de philosophie de Montréal** (Canada) a pour thème l'*Etude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique*. Elle pose la question de la justice et des ambiguïtés de sa conceptualisation et de son expression dans les figures contemporaines du néolibéralisme et du multiculturalisme. Placée sous la responsabilité du Professeur Josyane Boulad Ayoub, Professeur de philosophie à l'Université du Québec à Montréal,

spécialiste de philosophie politique et de philosophie du droit, assure de nombreux ateliers de réflexion et organise des séminaires retransmis par visio-conférences sur la mondialisation et l'État de droit, la justice sociale et l'économie néo-libérale, la démocratie dans tous ses états, l'universel et le singulier, les incertitudes de la solidarité, etc. Engagée dans une configuration interdisciplinaire, elle réalise en travaillant en relation et en commun avec plusieurs pays africains la connexion Nord-Sud⁶⁹. Les huit Chaires UNESCO de philosophie constituent sans doute aujourd'hui une expérience incontournable pour toute politique de l'UNESCO en matière de philosophie. Incontournable parce qu'elle invente une relation inédite et durable entre le dedans et le dehors de l'institution, si tant est que l'UNESCO ne saurait se substituer aux communautés philosophiques dans le monde, mais éprouve la nécessité de puiser auprès

69. Site Web :
www.philo.uqam.ca

d'elles l'élaboration conceptuelle de ses idéaux. Des idéaux qui impliquent depuis toujours, comme on l'a vu, que l'UNESCO mette des instruments internationaux adéquats au service de l'avancement des études philosophiques et de mettre la philosophie au service de l'éducation internationale des peuples et de la formation de l'esprit public.

XI
DES RENCONTRES
PHILOSOPHIQUES À UNE
JOURNÉE INTERNATIONALE DE
LA PHILOSOPHIE :
LA PHILOSOPHIE PARTAGÉE

Si l'UNESCO vient à la philosophie, les philosophes, dans le même temps, viennent à l'UNESCO. C'était vrai au moment de sa fondation, avec le mois de la philosophie organisé à l'occasion de la Conférence générale, ce le fut aussi à l'occasion de toutes les conférences, colloques et célébrations qui y furent organisées durant cinquante années. Mais la dernière décennie a vu deux nouvelles expériences, fondées sur une nécessité : prouver au monde que l'UNESCO doit être aujourd'hui, plus que jamais, la Maison de la philosophie. Comment est-on passé des Rencontres philosophiques à la

Journée de la philosophie à
l'UNESCO ?

**Rendre public le travail de la
philosophie**

Les Rencontres philosophiques
avaient été voulues par Federico
Mayor, et organisées par Ayyam
Wassef-Sureau, dans l'esprit de
réunir philosophes, savants et artistes
de diverses nationalités autour d'une
question commune, ouvrant ainsi un
espace à la réflexion et au dialogue
public. Astucieusement, un collègue
est désigné pour les préparer : soit
d'abord Judith Schlanger, Eshan
Naraghi, Nicole Darnell et Jean
d'Ormesson. Il ne s'agit en rien de
parvenir au consensus, mais de *don-
ner une place à la multitude des opi-
nions, leurs digressions, leurs
contradictions, leur désordre même ;
donner du temps à la réflexion, par-
fois longue et difficile ; laisser voir
les gestes, les hésitations, les visages,
et entendre les voix, y compris celles*

du public. Les premières rencontres eurent lieu en mars 1995, à l'appel de la question : *Qu'est-ce qu'on ne sait pas ?* Une question symbolique des interrogations portées par l'institution à la veille de son cinquantième anniversaire, sur les imbrications de l'ignorance et du savoir dans les batailles paradoxales qui veulent que l'avancée dans ce qu'on sait recule du même coup l'horizon de ce que l'on ne sait pas. Parmi beaucoup d'autres, y prennent part Bernard Williams et Paul Ricoeur, Stephen Jay Gould et Haïm Zafrani, Mustafa Safouan et Dorothy Blake, In-Suk Cha et René Thom, Roger-Pol Droit et Jean d'Ormesson. L'année suivante (mars 1996), la question posée est devenue : *Qui sommes-nous ?* Un « nous » qui pour le philosophe américain Richard Rorty, membre du nouveau collège, ne renvoie nullement à la notion biologique de la race humaine, mais engage un choix *entre une culture où le « nous » désigne*

« nous, gens éduqués et raisonnablement nantis, qui n'avons pas besoin de travailler dur pour mourir de faim », et une autre où il signifie « tous les citoyens de tous les États membres des Nations Unies », et pose donc inévitablement la question des riches et des pauvres. Participent à ces rencontres Souleymane Bachir Diagne et Gianni Vattimo, Geneviève Fraisse et Pilar Echeverria de Ocariz, Axel Honneth et Gilles Châtelet, Vitali Tselishchev et Angèle Kremer-Marietti.

Les troisièmes Rencontres, organisées en septembre 2003, par Jérôme Bindé, Sous-directeur général adjoint pour les sciences sociales et humaines, déplace de nouveau la question, qui devient : « Qui sait ? ». Y ont notamment pris part : Luc Montagnier, Paulin Hountondji, Kristof Nyiri, Régis Debray, Peter Scott, Jacques Attali, Jean-Joseph Goux, Elia Zureik, Tadao Takahashi, Dominique Lecourt, Julia Kristeva,

Youri Afanassiev, Hide Ishiguro, Souleymane Bachir Diagne et Jean D'Ormesson. Manière de formuler les interrogations les plus (in)-actuelles sur la généalogie, les conditions de création, de transmission, d'appropriation ou de dépossession des savoirs à l'heure de la mondialisation, et dans l'idée de donner à celle-ci un visage plus humain.

L'éthique comme question, entre l'Universel et l'Humanité

L'UNESCO ne peut se passer des philosophes et de la philosophie. Les philosophes y gagnent peut-être une scène d'échange qui rend public le travail philosophique. Mais aussi bien l'UNESCO elle-même ne peut cesser de s'interroger sur les missions qui sont les siennes comme institution internationale, et de recommencer l'égalité d'une communauté d'intelligence ouvrant la possibilité universelle du dialogue⁷⁰.

70. Ayyam Wassef: *Qu'est-ce qu'on ne sait pas ?*, Dans *Diogène*, janvier-mars 1995. Voir aussi *Qu'est-ce qu'on ne sait pas ? Les rencontres philosophiques de l'UNESCO*, et *Qui sommes-nous ?*, Textes présentés et établis par Ayyam Sureau, Paris, Gallimard 1996 et 1997.

71. *L'éthique pour le XXI^e siècle*, SHS-2001/WS/14.

Richard Rorty voulait *tracer le bilan moral des sociétés nanties*. Une autre manière de poser la question morale fut de réfléchir aux conditions de possibilité d'une éthique pour le vingt et unième siècle. Un programme sur l'éthique universel est ainsi en débat au cours de plusieurs réunions, de Paris à Naples (1997), de Séoul à Porto-Novo et Lund (1999), et s'achève à Paris en septembre 2001 par la publication d'un rapport⁷¹ – à l'initiative de Yersu Kim, alors responsable d'une Division qui a ajouté à celui de la philosophie le nom de l'éthique. Sur cette scène agonistique dialoguent tous ceux qui s'interrogent sur la notion d'éthique universelle, de Hans Küng à Michael Walzer, et de Onuma Yausaki à Karl-Otto Appel, de Jacques Poulain à Osvaldo Guariglia. Manière de reposer la question, destinée à demeurer question, de l'universalité au fondement des idéaux de l'UNESCO. Mais aussi bien ce qui est en jeu n'est autre que les deux

manières de construire l'universel : l'une qui prétend trouver les plus petits dénominateurs communs entre les langues, les valeurs culturelles ou les peuples, et collectionne par accumulation les faits ; l'autre qui procède par soustraction des différences, et cherche à construire l'idéal rationnel susceptible d'advenir à la réalité. Un débat philosophique nécessaire pour toute activité de l'UNESCO en matière d'éthique, et qui rayonne au-delà de la philosophie, – de la bioéthique à l'éthique des sciences et des nouvelles technologies –, mais qui ne saurait se passer d'elle car il s'agit tout simplement, selon l'expression de Mireille Delmas-Marty, de *poser les bornes infranchissables pour protéger l'irréductible humain*.

Et qu'est-ce que l'Humanité aujourd'hui ? Au moins, comme celui d'Universel, un concept à *déconstruire* ou à *reconstruire*. Les 15 et 16 février 2001, l'UNESCO organise des rencontres des Chaires UNESCO de phi-

losophie, de Bioéthique et des Droits de l'Homme, de la démocratie et de la tolérance pour en débattre, avec le soutien de Michèle Gendreau-Massaloux, Rectrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie, et la participation de Tanela Boni-Koné (Abidjan), Josyane Boulad-Ayoub (Montréal), Michael Benedikt (Vienne), Bérard Cénatus (Port au Prince), Bachir Diagne (Dakar), Ivaylo Ditchev (Sofia), Stéphane Douailler, Roger-Pol Droit (Paris), Artan Fuga (Tirana), Paulin Hountondji (Cotonou), Wolfgang Kaempfer (Heidelberg), Abdoulaye Elimane Kane (Dakar), Ioanna Kuçuradi (Ankara), Georges Kutukdjian (directeur de la Division de la Bioéthique qui vient de s'adjoindre la Division de la philosophie), Kimani Wa Njoroge (Nairobi) Oscar Nudler (Bariloche), Jacques Poulain (Paris), Gloria Ramirez Hernandez (Mexique), Mark Tamthai (Bangkok), Fathi Triki (Tunis), Patrice Vermeren

(Paris), Maria Dolores Vila Coro (Madrid) Susana Villavicencio (Buenos Aires), Christoph Wulf (Berlin). Fathi Triki dit en ces termes l'une des conclusions possibles de cette réflexion : *L'éthique démocratique peut transformer la socialité par filiation, proximité et origine en une convivialité non exclusive, ouverte à l'autre, à l'étranger et à l'humain en général. L'humanité aujourd'hui ne se fera que contre le solipsisme télé-techno-scientifique de l'homme, par l'effort constant et créatif d'une convivialité démocratique*⁷².

72. Fathi Triki : *Convivialité et éthique démocratique*, conférence aux Rencontres *L'Humanité aujourd'hui*, Editions de l'UNESCO, 2003.

La philosophie comme journée

L'ultime initiative de l'UNESCO en matière de philosophie est la Journée de la philosophie, qui pourrait devenir bientôt la journée internationale de la philosophie. Inaugurée en 2002, elle associe les communautés philosophiques de tous les pays du monde à sa célébration. Le principe

73. Message de Koïchiro Matsuura à l'occasion de la première Journée de la philosophie à l'UNESCO, le 21 novembre 2002

en est l'acte philosophique, selon le mot du Directeur général : *c'est l'acte philosophique même, cet acte de réflexion, d'analyse et de remise en question – qu'il s'agisse de concepts tenus pour acquis, d'idées émoussées par le temps ou de paradigmes acceptés de longue date – que je souhaite appuyer et renforcer*⁷³. Un acte philosophique en commun, et actualisant un droit à la philosophie pour tous, dans l'actualité de la philosophie. En témoignent les thèmes des tables rondes au Siège de l'UNESCO : philosophie et diversité culturelle, philosophie et savoir, justice, pauvreté et paix dans le monde, philosophie et émancipation, science et éthique, philosophie et médias, philosophie et émancipation, en 2002 ; le dialogue philosophique autour de la Méditerranée, la philosophie et le(s) problèmes du présent, savoir et pouvoir, guerre et réconciliation, justice et globalisation, ville et philosophie, la philosophie populaire, les droits de

l'homme et la pluralité des cultures, la rationalité et l'information, l'avenir de l'art ou l'alerte du corps en 2003. Toutes les institutions philosophiques y sont associées, depuis l'Institut International de la philosophie jusqu'aux Olympiades philosophiques des collèges et des lycées. Internationale, cette Journée est célébrée partout dans le monde, selon des initiatives inédites et imprévisibles, qui témoignent d'une espérance de vivre et philosopher dans un monde plus humain. L'une des manières de réaliser sa mission, pour l'UNESCO, a ainsi été de trouver un lieu et un temps pour la philosophie. On l'a vu : l'UNESCO a toujours entretenu des liens étroits avec la philosophie comme questionnement critique posant à la vie et à l'action la question du sens. Dans un monde où la question du sens semble s'être absentée, elle ne saurait non plus s'en passer à l'avenir, car elle est l'institution la plus philosophique de toutes

les Organisations des Nations Unies. C'est pourquoi elle doit aujourd'hui, sans détour, non seulement encourager la recherche et la transmission de la philosophie dans le monde, mais aussi développer ses propres programmes et redéfinir sans cesse les concepts qui président à l'idéal régulateur de sa mission, à la lumière de *l'esprit critique* qui est non seulement le fait de la communauté philosophique mondiale, mais aussi de chacun dans le libre exercice de sa raison, parce qu'il en va de la raison d'être de l'UNESCO, et de la question, destinée à demeurer question, de l'émancipation humaine. Car si la philosophie est saisie par l'UNESCO, c'est parce qu'il n'y a pas d'UNESCO sans la philosophie.